VERSION 1 — JUIN 2021

ÉTUDE DE DÉMARCHES DE DURABILITÉ DANS LE DOMAINE ALIMENTAIRE

RAPPORT D'ANALYSE TRANSVERSE

WWF GREENPEACE BASIC

WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage. Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 202 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Greenpeace

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie, depuis près de cinquante ans, sur un mouvement de citoyennes et citoyens engagés pour construire un monde durable et équitable.

BASIC

Le Basic (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) évalue et analyse les impacts et les coûts sociétaux générés par les activités économiques pour :

— Renforcer l'expertise des acteurs de la société civile qui œuvrent pour une transition sociale et écologique ;
— Participer et/ou développer des plates-formes multipartites (acteurs économiques, pouvoir publics, société civile) sur les enjeux de durabilité à l'échelle des filières, des territoires et des entreprises ;
— Contribuer à l'accessibilité des informations relatives aux principaux enjeux sociaux et environnementaux liés aux activités économiques et aux modes de vie

Le Basic est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) et bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante.

Auteurs :

BASIC
Christophe Alliot, Marion Feige-Muller, Delphine Mc Adams--Marin, Alice Gissinger, Gaspard Benoit, Hugo Segré, Sylvain Ly

Greenpeace
Suzanne Dalle, Laure Ducos

WWF
Thomas Uthayakumar, Manon Legeay

Nous tenions à remercier chaleureusement Nicolas Bricas et Isabelle Vagneron du CIRAD ainsi que Stéphane Fournier de Montpellier Supagro qui ont relu et apporté leur regard critique sur cette étude
Nous tenions aussi à remercier les acteurs à l'origine des démarches qui ont accepté de participer aux entretiens et participer à la méthode.
Nous remercions également Charley Massiera pour le travail graphiste effectué.

Rapport publié en juin 2021

Table des matières

Rapport d'analyse transverse

Liste des figures 4

Résumé exécutif 7

1. Introduction 10

2. Constat de départ : la non-durabilité du système alimentaire 14

3. Sélection d'un panel de démarches de durabilité alimentaire, analyse de leurs intentions et de leurs logiques d'action 18

3.1. Démarches sélectionnées pour l'analyse 18
3.2. Comprendre les intentions et la logique d'action des démarches au-delà des cahiers des charges 22
3.3. A quelles problématiques les différentes démarches sont-elles supposées répondre ? 23
3.4. Quel cadre d'intervention ont-elles décidé d'adopter pour atteindre leurs objectifs ? 25

4. Analyse des impacts environnementaux et socio-économiques des démarches sélectionnées 28

4.1. Un cadre innovant pour évaluer le potentiel d'impact sur la durabilité alimentaire 28
4.2. Résultats transverses sur les potentiels d'impact des 15 démarches étudiées 32
4.3. Les modèles d'exploitations et de chaînes de valeur, des éléments clés pour comprendre les différences de résultats 42
4.4. Des écarts parfois importants entre les intentions et les potentiels d'impact 43
4.5. Dépasser l'opposition entre démarches de progrès et démarches contraignantes 44
4.6. Un socle d'éligibilité pour garantir un niveau minimum de durabilité environnementale et socio-économique 45
4.7. Les problématiques orphelines 46
4.8. Le cas de la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE) 47

5. Propositions et recommandations de Greenpeace et du WWF France 49

5.1. Proposer un outil d'analyse à disposition de toutes et tous pour évaluer et réviser les démarches alimentaires 49
5.2. Conditionner le soutien public aux impacts des démarches et non à leurs intentions affichées 50
5.3. Éclairer les arbitrages politiques au cœur de l'année 2021 51

Liste des figures

Figure 1 :	**Vision synoptique des potentiels d'impact des différentes démarches étudiées. Source : BASIC, 2021**	**9**
Figure 2 :	**Les quatorze problématiques de la non-durabilité de l'alimentation. Source : BASIC, 2021**	**15**
Figure 3 :	**Les onze démarches incluses dans le périmètre de l'étude. Source : BASIC, 2021**	**20**
Figure 4 :	**Schéma théorique de la théorie du changement présenté aux porteurs des démarches lors des entretiens. Source : BASIC, 2021**	**22**
Figure 5 :	**Classement des impacts de moyen-long terme recherchés par les différentes démarches d'après la grille des principales problématiques de « non-durabilité » du système alimentaire. Source : BASIC, 2021**	**24**
Figure 6 :	**Classement des démarches selon leur cadre d'intervention. Source : BASIC, 2021**	**26**
Figure 7 :	**Schéma général de la méthode. Source : BASIC, 2021**	**28**
Figure 8 :	**Schématisation du lien entre la réduction de l'utilisation de pesticides et 3 problématiques environnementales via la grille de non-durabilité. Source : BASIC, 2021**	**29**
Figure 9 :	**Schématisation des causes de la dégradation de la ressource en eau positivement impactées par l'agriculture biologique grâce à la grille de non-durabilité. Source : BASIC, 2021**	**30**
Figure 10 :	**Echelle de certitude de l'influence des démarches sur les déterminants de la non-durabilité. Source : BASIC, 2021**	**31**
Figure 11 :	**Proposition de socle d'éligibilité. Source : BASIC, Greenpeace, WWF, 2021**	**47**

© Emile Loreaux / Greenpeace

Résumé exécutif

Depuis plusieurs années, nous assistons à une prise de conscience croissante du consommateur concernant les impacts négatifs du système agroalimentaire actuel et la nécessité de changer de modèle. Dans ce contexte, les démarches de durabilité alimentaire se sont multipliées : labels, certifications, marques privées, démarches de progrès… En résulte une surabondance d'informations pour les consommateurs, les restaurateurs et les responsables d'achat qui ne parviennent plus forcément à se repérer dans cette profusion d'initiatives.

Au-delà du manque de lisibilité pour les consommateurs, cette multiplication des démarches a également des conséquences pour les pouvoirs publics qui sont amenés à mettre en place des politiques de soutien à certaines de ces démarches. Cette année est particulièrement marquante à cet égard avec la négociation en cours de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC). Au-delà des subventions dédiées à l'Agriculture Biologique, cette politique pourrait être amenée à soutenir financièrement d'autres démarches telles que la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Ne se limitant pas à des soutiens financiers, l'Etat peut également favoriser le développement et la structuration de certaines démarches à travers ses politiques publiques. C'est le cas par exemple de loi EGalim qui a formalisé une obligation d'introduction de 50% de produits durables dans l'offre de la restauration collective, ou encore de l'expérimentation en cours pour un affichage environnemental sur les produits alimentaires.

Or, il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude analysant de façon systémique les impacts sociaux, économiques et environnementaux engendrés par les différentes démarches de durabilité alimentaire. C'est pour répondre à ce besoin, et ainsi éclairer les choix des acheteurs (restauration collective, distributeurs, consommateurs, etc.) et des décideurs politiques, que Greenpeace, le WWF et le BASIC ont réalisé cette étude.

La méthodologie mise en place a été testée sur un panel de 11 démarches françaises de durabilité alimentaire :

— Agriculture Biologique
— Bio Équitable en France
— Demeter
— Nature & Progrès
— Agri Confiance
— Zéro Résidu de Pesticides
— Haute Valeur Environnementale
— Bleu-Blanc-Coeur (filière bovine et filière porc-volaille)
— Appellation d'Origine Protégée (filière Comté et Cantal)
— Label Rouge (filière volaille de chair et filière porcine)
— C'est qui le Patron ?! (filière lait liquide et filière jus de pomme)

Pour mener à bien ce travail, la première étape a consisté à mettre au point, à partir d'une large revue de la littérature scientifique, une grille de non-durabilité du système alimentaire actuel qui répertorie les 14 principales problématiques sociétales qu'il représente, ainsi que les différentes causes à l'origine de ces problématiques.

Les quatorze problématiques de la non-durabilité de l'alimentation

Source : BASIC, 2021

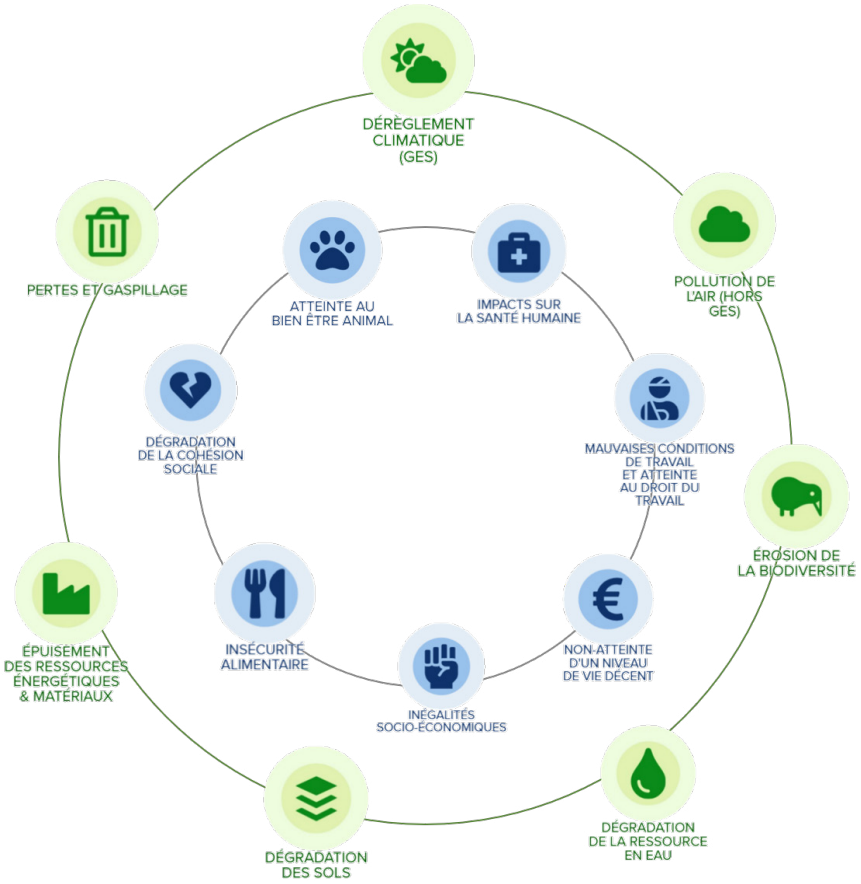

Cette grille montre que 5 problématiques paraissent centrales pour augmenter la durabilité des démarches : la biodiversité, le climat, l'atteinte d'un revenu décent, la santé humaine et le bien-être animal.

Nous avons ensuite confronté cette grille de durabilité avec les visions et les intentions de chaque démarche de durabilité, ainsi que les actions requises dans leur cadre (critères des cahiers des charges mais aussi activités connexes), afin d'évaluer leur potentiel d'impact.

Cette étude propose ainsi un cadre d'analyse innovant qui permet de prendre en compte de manière exhaustive les principaux enjeux environnementaux (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité…) et socio-économiques (revenus des agriculteurs et des travailleurs, santé humaine…), mais aussi leurs interactions. Elle s'inscrit en complémentarité des méthodes quantitatives existantes (notamment les analyses de cycle de vie) et assure une transparence totale sur la méthode utilisée, grâce à un site web dédié, afin que tous les acteurs puissent utiliser ces résultats.

A noter cependant que 4 problématiques sont très rarement considérées dans les intentions des démarches et de leurs impacts : les conditions de travail, la sécurité alimentaire, l'épuisement des ressources non-renouvelables (énergétiques et minérales) ainsi que les pertes et gaspillages alimentaires.

Premier constat : l'écart significatif constaté entre les intentions des porteurs de démarches et les bénéfices environnementaux et socio-économiques avérés de chaque démarche.

Notre analyse permet également de distinguer 3 «familles» de démarches :
— Les démarches partageant le socle de l'agriculture biologique (Agriculture Biologique, Bio Equitable en France, Demeter et Nature & Progrès) dont les bénéfices environnementaux et socio-économiques sont les plus forts et homogènes
— Les démarches partageant le socle de la certification environnementale (Agri Confiance, Zéro résidu de pesticides, Haute Valeur Environnementale), ayant les effets positifs les plus faibles et les moins avérés
— Les démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières (Bleu-Blanc-Cœur, AOP/AOC, Label Rouge et C'est qui le Patron ?!) ont des potentiels d'impact très hétérogènes et variables. Exception faite pour les filières Bleu-Blanc-Cœur dont les résultats sont plus homogènes mais avec des effets positifs modérés.

Du fait du grand nombre de filières de ces différentes démarches (jusqu'à plusieurs centaines pour les Appellations d'Origine Protégée par exemple), nos résultats ne concernent que les filières étudiées et ne peuvent pas être généralisés à ce stade à toute la démarche associée. Il s'agit donc d'une première étape d'analyse à poursuivre afin d'obtenir une vision plus complète de chacune d'entre elles.

L'opposition classique entre l'approche basée sur des exigences et interdits (usage proscrit des produits phytosanitaires, etc.) et celle basée sur la démarche de progrès (réduire l'usage des produits phytosanitaires, etc.) doit être nuancée, voire dépassée. Certaines démarches telles que Bio Équitable en France, Demeter et Nature & Progrès concilient les deux et obtiennent parmi les meilleurs résultats en termes d'impacts.

Finalement un fort impact positif des démarches semble corrélé à leur capacité à :
— définir au démarrage des seuils d'entrée suffisamment restrictifs pour accompagner ou enclencher des changements de pratiques et de modèles
— créer un environnement incitatif qui permet de progresser au fil du temps, tout en s'assurant de « cranter » une base minimale d'exigences et/ou interdits que tous les acteurs doivent atteindre à un horizon défini.

Les résultats de cette étude nous amènent à **formuler un certain nombre de recommandations** à destination des décideurs publics, à savoir :
— Conditionner le soutien public aux impacts des démarches et non à leurs intentions affichées
— Suspendre le soutien public à la certification HVE tant que le cahier des charges n'a pas été révisé et renforcer le soutien à l'AB
— Réviser les démarches identifiées comme “durables” dans la loi EGalim
— Compléter le travail de l'affichage environnemental mené par le ministère de la Transition écologique
— Au delà des résultats, la méthodologie développée dans cette étude nous permet ainsi de **proposer un outil d'analyse à disposition de toutes et tous pour évaluer et réviser les démarches alimentaires.**

Figure 1 : Vision synoptique des potentiels d'impact des différentes démarches étudiées

Source : BASIC, 2021

1. Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique

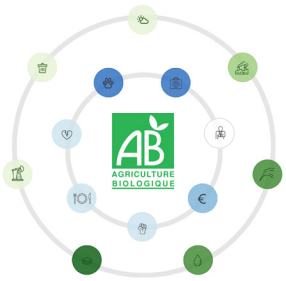

Agriculture biologique

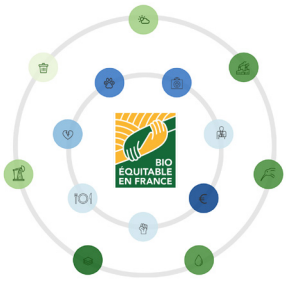

Bio Équitable en France

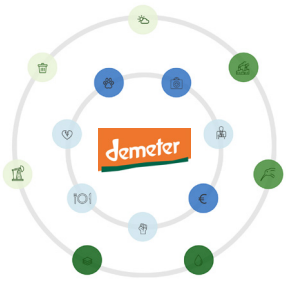

Demeter

Nature & Progrès

2. Démarches partageant le socle de la certification environnementale

Agri Confiance

Zéro Résidu de Pesticides

Haute Valeur Environnementale
(Option A)

3. Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

Bleu-Blanc-Cœur
Filière Lait

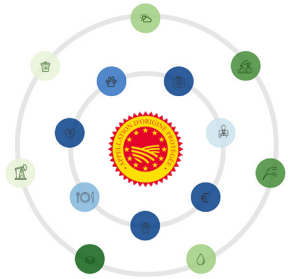

Appellation d'origine protégée
Filière Comté

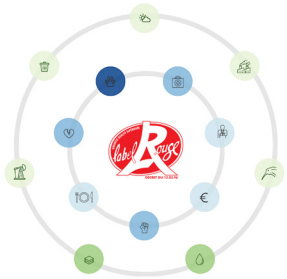

Label Rouge
Filière Volaille de chair

C'est qui le Patron ?!
Fillière Lait liquide

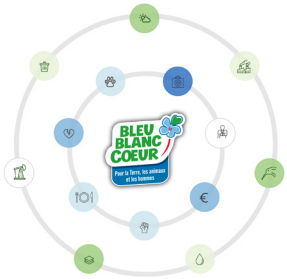

Bleu-Blanc-Cœur
Filière Porc-Volailles

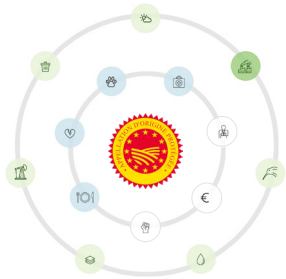

Appellation d'origine protégée
Filière Cantal

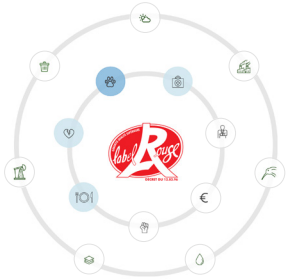

Label Rouge
Filière Porcine

C'est qui le Patron ?!
Fillière Jus de Pomme

Potentiel d'impact positif						
	Socio économique :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort

1. Introduction

Méfiance des consommateurs, modes de production pointés du doigt en raison de leurs impacts sur la biodiversité ou le climat, crises sanitaires et effets des pesticides sur la santé, précarité du travail... Depuis plusieurs années, nous assistons à une prise de conscience croissante du consommateur concernant les impacts négatifs du système agroalimentaire actuel et la nécessité de changer de modèle. Dans ce contexte, les acteurs de tous horizons - entreprises, organisations de la société civile, pouvoirs publics - sont de plus en plus force de proposition pour aider à orienter les choix des consommateurs vers une alimentation plus durable.

Ainsi, les démarches se sont multipliées ces dernières années : labels, certifications, marques privées, démarches de progrès… Le site de cartographie des initiatives internationales de durabilité de l'International Trade Centre (ITC)[1] dénombre des dizaines de labellisations existantes sur les filières agricoles et alimentaires internationales, sans compter les démarches purement européennes ou françaises : signes officiels de qualité, certification environnementale des exploitations, label Bleu-Blanc-Cœur, démarches équitables et locales, mentions de type « sans OGM », « non testé sur les animaux »…[2]

En résulte une **surabondance d'informations pour les consommateurs, les restaurateurs et les responsables d'achat** qui ne parviennent plus à se repérer dans cette profusion d'initiatives, un phénomène amplifié par la multiplication des études et enquêtes qui les questionnent[3].

Dans ce contexte, **les méthodes les plus répandues pour comparer les démarches de durabilité alimentaire consistent à passer au crible les exigences formalisées dans leurs cahiers des charges, ce qui pose plusieurs difficultés :**

— l'examen de plusieurs dizaines de critères techniques souvent hétérogènes et peu comparables d'une démarche à l'autre,
— l'évaluation de la pertinence de ces critères en vis-à-vis d'enjeux de durabilité (comme par exemple le climat, la biodiversité, la santé humaine…), dont les résultats soulèvent souvent des débats concernant les raisons de se focaliser sur certains enjeux plutôt que d'autres, et les règles utilisées pour distinguer les critères pertinents de ceux qui ne le seraient pas,
— *in fine*, une absence d'objectivation des impacts que ces démarches génèrent sur la société et l'environnement, au-delà des obligations qu'elles édictent.

Pour essayer de dépasser ces limites et comparer les impacts des démarches de durabilité à l'échelle des produits alimentaires, les méthodologies d'« analyse du cycle de vie » (ACV) ont commencé à être utilisées depuis plusieurs années. En effet, l'ACV présente l'avantage d'être une méthode normalisée par l'ISO qui prend en compte les différentes étapes de la vie d'un produit (depuis la production agricole jusqu'à la consommation finale) et qui quantifie de multiples émissions polluantes ainsi que leurs effets possibles sur l'environnement (gaz à effet de serre, nitrates, pesticides…).

1. https://sustainabilitymap.org/standards?q=eyJzZWxlY3RlZENsaWVudCI6Ik5PIEFGRkIMSUFU-SU9OIiwicHJvZHVjdFNlcnZpY2VzIjpbeyJuYW1lIjoiQWdyaWN1bHR1cmUiLCJzZWN0b3IiOnRydWUsInZpc2libGUiOnRydWV9XX0%3D consulté le 2 juillet 2019
2. https://www.lsa-conso.fr/les-labelsfont-ils-vendre,292761 et https://theconversation.com/comment-sy-retrouver-dans-la-jungle-des-labels-environnementaux-111760 consultés le 14 mai 2021
3. https://www.60millions-mag.com/kiosque/le-meilleur-du-bio, https://www.quechoisir.org/dossier-label-appellation-t601/, https://www.lsa-conso.fr/les-labelsfont-ils-vendre,292761 consultés le 14 mai 2021

Cependant, des incertitudes demeurent sur certains impacts du fait de l'hétérogénéité des données sources disponibles, de la complexité des chaînes alimentaires et de la persistance de controverses scientifiques (notammant en ce qui concerne l'écotoxicité et la toxicité humaine)[4]. Au-delà, l'**Eco-score alimentaire**, notation fondée sur des données d'ACV mais aussi d'autres données complémentaires, a généré de nombreux débats lors de son lancement début 2021 par plusieurs applications mobiles (Yuka, Open Food Facts, ScanUP, La Fourche...)[5].

Objectiver les impacts environnementaux des démarches de durabilité reste donc un défi. Quant aux impacts socio-économiques, ils demeurent en partie ignorés par la plupart des méthodes existantes.

Cette étude propose un cadre d'analyse innovant permettant :

1. *de prendre en compte de manière exhaustive les principaux enjeux environnementaux (dérèglement climatique, érosion de la biodiversité…) et socio-économiques (revenus des agriculteurs et des travailleurs, santé humaine…), mais aussi leurs interactions*
2. *d'étudier de manière qualitative et systémique les impacts des démarches de durabilité alimentaire, en complémentarité des méthodes quantitatives existantes (notamment les analyses de cycle de vie)*
3. *d'assurer la transparence de la méthode, des hypothèses et des évaluations de chaque démarche de durabilité via la mise à disposition des résultats détaillés sur un site web dédié*

4. ADEME, Le Basic, Dressayre Aurélie. Alimentation et coût des externalités environnementales. Rapport de la collection Expertises, 2019
5. https://www.agencebio.org/2021/04/14/laffichage-environnemental-des-produits-alimentaires-bio/ et https://www.lsa-conso.fr/les-premiers-pas-de-l-affichage-environnemental,372443 consultés le 15 mai 2021

© Emile Loreaux / Greenpeace

2. Constat de départ : la non-durabilité du système alimentaire

De la production des denrées alimentaires à leur consommation finale, en passant par leur transformation, leur emballage et leur transport, les systèmes alimentaires actuels, sont de plus en plus fortement questionnés en raison de leurs impacts sur la société. Les conséquences négatives qu'ils engendrent sur la santé des populations, le développement économique des territoires, l'emploi, l'environnement, la biodiversité et le climat font de l'alimentation un enjeu stratégique de la transition écologique et sociale et de la durabilité même de nos sociétés.

Sur le plan environnemental, la publication récente de la commission EAT-Lancet[6] rappelle que le système alimentaire mondial est l'une des principales causes des changements écologiques actuels :

— l'agriculture occupe environ 40% des terres mondiales,
— la production alimentaire est responsable de 30% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 70% d'utilisation de l'eau douce,
— la conversion des écosystèmes naturels en terres cultivées et en pâturages est le principal facteur menaçant d'extinction les espèces animales,
— la surutilisation d'azote et de phosphore provoque la pollution de l'eau et endommage les habitats naturels dans le monde entier.

Sur le plan socio-économique, la situation est également inquiétante[7] :

— bien que la plupart des filières agricoles soient globalement rentables, les termes de l'échange se sont dégradés pour les producteurs au cours des dernières décennies,
— l'écart entre les prix agricoles et les prix à la consommation s'est creusé,
— la majorité des agriculteurs et des travailleurs agricoles au niveau international ont des revenus insuffisants pour garantir une vie décente à leur famille...

6. Willett, Walter, Johan Rockström, Brent Loken, Marco Springmann, Tim Lang, Sonja Vermeulen, Tara Garnett, et al. « Food in the Anthropocene: The EAT–Lancet Commission on Healthy Diets from Sustainable Food Systems ». The Lancet 393, nº 10170 (2019): 447-92. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4
7. IIED, hiVos and Mainumby Ñakurutú, Small producer agency in the globalized market, 2012; Oxfam, Ripe for Change: ending human suffering in supermarket supply chains, 2018

Figure 2 : Les quatorze problématiques de la non-durabilité de l'alimentation

Source : BASIC, 2021

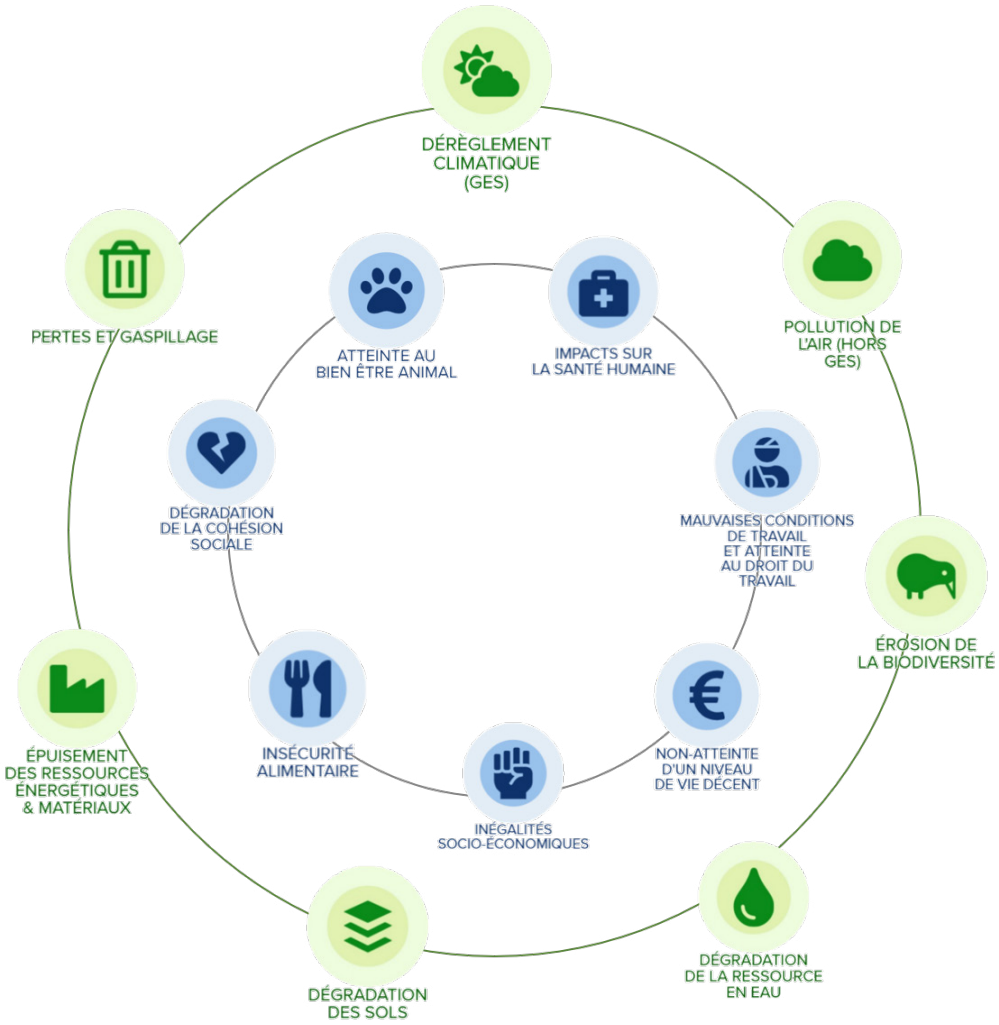

Nous avons réalisé une large revue de littérature scientifique qui nous a permis d'objectiver la « toile de fond » des enjeux des systèmes alimentaires actuels sous la forme d'une grille de non-durabilité qui répertorie les principales problématiques que ces derniers font peser sur la société et l'environnement[8].

8. Afin d'organiser les différentes problématiques environnementales et socio-économiques en catégories cohérentes, nous nous sommes appuyés sur la "théorie du donut" élaborée par l'économiste britannique Kate Raworth K. Raworth, Doughnut Economics. Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist, 2017

Ces problématiques, schématisées ci-dessus, peuvent être regroupées en 2 catégories :

D'un côté, celles associées au « plafond » des limites écologiques de la planète à ne pas franchir pour préserver les écosystèmes et la vie sur Terre :

1. **le dérèglement climatique**, engendré par les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote) et les pertes de stockage de carbone (notamment du fait des changements d'affectation des sols et de l'artificialisation) ;
2. **la pollution de l'air** associée à la formation d'ozone troposphérique et de particules fines primaires et secondaires[9], et à la volatilisation de substances toxiques ;
3. **l'érosion de la biodiversité** causée par les risques d'exposition des espèces sauvages à des substances toxiques, la dégradation et la fragmentation des habitats naturels ;
4. **la dégradation des ressources en eau** du fait de la raréfaction des réserves d'eau puisées (irrigation, baisse des capacités de rétention d'eau, installations…) et de la pollution des cours d'eau et nappes phréatiques (nitrates, pesticides, antibiotiques, plastiques…) ;
5. **la dégradation des sols** associée à la baisse de leur qualité physique, biologique et organique, leur dégradation chimique et la perte de sols liée à l'érosion ;
6. **l'épuisement des ressources non renouvelables**, fossiles (pétrole, gaz) ou minérales (phosphore, potassium, aluminium…) ;
7. **les pertes et gaspillages** le long des chaînes alimentaires qui constituent une dilapidation des ressources naturelles et amplifient les impacts précédemment cités (puisqu'elles accroissent les besoins en matières premières - renouvelables ou non - pour répondre à la demande).

De l'autre, celles associées au « plancher » qui découle des droits fondamentaux :

1. **les impacts sur la santé humaine** engendrés par les pertes de qualité nutritionnelle des aliments, les problèmes de qualité sanitaire des aliments, les risques de maladies et les risques physiques et psychosociaux au travail ;
2. **les mauvaises conditions de travail et les atteintes au droit du travail** en raison des discriminations, de la pénibilité du travail, de la précarité de l'emploi, des atteintes à la liberté syndicale et des risques physiques et psychosociaux au travail ;
3. **la non-atteinte d'un revenu décent** causée par des niveaux de rémunération inférieurs au niveau décent, l'instabilité des revenus, et le manque de visibilité économique ;
4. **les inégalités socio-économiques** liées aux écarts de revenus et de patrimoines, et à l'accès inégal aux services publics et privés ;
5. **l'insécurité alimentaire** du fait des risques de rupture d'approvisionnement, de l'incapacité à satisfaire la demande (au niveau macro) et la précarité alimentaire des ménages du fait de la non-accessibilité des produits, des phénomènes de dépendance…;
6. l**a dégradation de la cohésion sociale** engendrée par l'absence de mixité sociale et professionnelle, le délitement des liens au sein des filières, l'isolement social et la montée des inégalités socio-économiques ;
7. **la maltraitance animale**, atteinte au seul droit fondamental non anthropocentré de la sphère socio-économique[10], qui est liée aux pratiques douloureuses, au mauvais état de santé, à l'absence de liberté de mouvement, aux faibles surfaces par animal.

9. Les particules fines sont catégorisées selon leur mode de formation, on les dit primaires lorsqu'elles sont émises telles quelles dans l'atmosphère et secondaires quand elles se forment dans l'air par réactions physico-chimiques à partir d'autres polluants, par exemple les oxydes d'azote (NOx) et l'ammoniac (NH3).
10. Ce droit est déclaré dans un nombre croissant de textes internationaux dont le dernier en date est la Déclaration Mondiale de l'UICN publiée en 2016 : UICN, Commission Mondiale de Droit de l'Environnement, Déclaration mondiale de l'UICN sur l'état de droit environnemental, 2016

Une fois identifiées ces 14 problématiques, les chaînes de causalité de chacune d'entre elles ont été remontées et documentées grâce à une large revue de littérature pluridisciplinaire. **L'ensemble des résultats de ce travail (y compris les références des études et rapports utilisés) peut être librement consulté via l'outil internet Kumu à l'adresse suivante :** https://kumu.io/BASIC/alim-v49#untitled-map.

Au-delà de sa transparence, cette grille est également contributive dans la mesure où elle sera amenée au fur et à mesure du temps à être enrichie et précisée en lien étroit avec le monde académique et des experts des différentes thématiques. Enfin, elle est compatible avec les Objectifs de Développement Durable définis par les Etats Membres des Nations Unies dans la mesure où elle recoupe 12 de ces 17 objectifs (ceux qui ont un lien avec les questions agricoles et alimentaires).

© Ivan Donchev / Greenpeace

3. Sélection d'un panel de démarches de durabilité alimentaire, analyse de leurs intentions et de leurs logiques d'action

3.1. Démarches sélectionnées pour l'analyse

La présente étude ne concerne que des filières alimentaires françaises (le périmètre géographique pourrait être étendu dans le futur à des filières internationales, la méthode et les outils développés étant applicables à cette échelle).

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) encadrés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, parce qu'ils sont les plus connus des consommateurs[11]**, ont servi de point de départ** pour constituer le panel de démarches analysées.
Il est possible de les regrouper en 3 catégories[12] :

1. L'agriculture biologique
2. Le label rouge
3. Les appellations d'origine protégée (AOP), les indications géographiques protégées (IGP), et les spécialités traditionnelles garanties (STG). De par leur ancienneté et leur prépondérance, seules les AOP ont été retenues pour l'étude dans cette 3ème catégorie. Parmi ces dernières, nous avons retenu les deux AOP qui ont fait l'objet de la majorité des études d'impacts environnementaux et sociaux à date

En complément de ces signes de qualité, nous avons retenu le dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles, lui aussi porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cependant, seul le niveau 3 qualifié de « Haute Valeur Environnementale » a pu être analysé, par manque d'informations et de données sur les autres niveaux. De même, le manque de données concernant l'option B a limité l'analyse à l'option A du niveau 3.

Pour aller plus loin dans notre analyse des différentes démarches de durabilité proposées en France, nous avons rajouté au périmètre de l'étude **des démarches privées** dont les logos sont présents dans le secteur alimentaire et qui partagent :

— d'un côté le socle commun des critères de l'agriculture biologique : « Bio Équitable en France », « Nature & Progrès » et « Demeter »,
— de l'autre, l'approche d'amélioration continue et les principes clés de la certification environnementale : « Agri Confiance » et « Zéro résidu de pesticides »[13]

11. https://www.quechoisir.org/actualite-labels-alimentaires-infographie-vous-et-les-labels-alimentaires-n22229/ consulté le 14 mai 2021
12. Ministère de l'agriculture et de la forêt, Les modes officiels de valorisation des produits agroalimentaires, 2014 et https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Signe-de-qualite#:~:text=Il%20existe%20quatre%20signes%20europ%C3%A9ens,l'Agriculture%20biologique consulté le 14 mai 2021
13. Il est ainsi demandé aux producteurs engagés dans la démarche « Zéro Résidu de Pesticides » de s'engager aussi dans la certification environnementale, quel que soit le niveau, et un quart des exploitations Agri Confiance étaient reconnues au niveau 2 de cette dernière en 2019.

Enfin, nous avons complété notre panel avec deux démarches en forte croissance de notoriété dans le secteur alimentaire :
— « Bleu-blanc-cœur »
— « C'est qui le Patron ?! »

Certaines de ces démarches ont une approche « systémique » qui s'applique potentiellement à toutes les filières alimentaires. Nous les avons analysées de manière transversale, sur la base des connaissances disponibles à leur sujet :
1. Agriculture Biologique
2. Bio Équitable en France
3. Nature & Progrès
4. Demeter
5. Haute Valeur Environnementale
6. Agri Confiance
7. Zéro résidu de pesticides

Les autres démarches se caractérisent par des approches spécifiques définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs concernés. Pour chacune de ces démarches, deux filières, parmi les principales en termes de ventes, ont finalement été retenues dans le cadre de ce premier travail :
8. Appellation d'Origine protégée (AOP) : filière Comté et filière Cantal [14]
9. Label Rouge : filière volailles de chair et filière porcine [15]
10. Bleu-blanc-cœur : filière bovin-lait et filières porcs-volailles (la démarche étant quasi identique dans ces 2 filières, elles ont été regroupées ensemble) [16]
11. C'est qui le Patron ?! : filière lait liquide et filière jus de pommes [17]

Du fait du grand nombre de filières potentiellement concernées par ces différentes démarches (jusqu'à plusieurs centaines pour le Label Rouge et les Appellations d'Origine protégée), les résultats de notre analyse ne concernent que les filières étudiées et ne peuvent être généralisées à ce stade à toute la démarche associée. Il s'agit donc d'une première étape qui vise à être complétée dans le futur pour obtenir une vision plus complète de chacune d'entre elles.

Ce sont ainsi 15 démarches qui ont été analysées dans le cadre du présent travail d'analyse [18].

Les démarches ont été catégorisées en 3 familles :
1. *celles qui ont en commun le socle d'agriculture biologique,*
2. *celles qui partagent l'approche de la certification environnementale*
3. *celles dont l'entrée est spécifique par filière (voir page suivante).*

14. Plus de 49 AOP fromagères existent en France. N'étant pas en mesure de toutes les analyser, la filière Comté a été sélectionnée en raison de l'importante littérature disponible, et la filière Cantal du fait de sa comparabilité (lait de vache en zone de montagne) et de ses spécificités en termes d'historique et de fonctionnement.
15. Il existe plus de 400 cahiers des charges Label Rouge en France, trop nombreux pour être tous analysés dans la présente étude. La filière Label Rouge viande bovine, l'une des plus importantes, a été écartée en raison de la refonte en cours de son cahier des charges. Le choix a été fait de rester dans le secteur des viandes, d'où la sélection des filières de volailles de chair et porcine.
16. Plus d'une douzaine de filières bleu-blanc-cœur ont été développées à date, y compris les légumes et le poisson. Au vu de cette diversité, le secteur bovin lait a été choisi car le plus ancien. Les filières porcs et volailles ont été sélectionnées car plus récentes, et permettant d'analyser les possibles variations au sein de la démarche (elles ont été regroupées au vu des très faibles différences de cahier des charges).
17. Plus d'une trentaine de produits « C'est qui le Patron ?! » sont aujourd'hui disponibles. La filière du lait liquide a été sélectionnée car elle a été la première, et celle du jus de pommes car c'est le 3ème produit le plus vendu après le lait et le beurre (et 1ère filière hors secteur laitier. Cf. l'article du magazine Capital d'août 2020).
18. Dans les faits il s'agit de 16 démarches, mais comme les démarches de Bleu-Blanc-Cœur sur les filières porcs et volailles ont pu être regroupées, nous retenons le nombre de 15 pour le présent rapport.

Figure 3 : Les onze démarches incluses dans le périmètre de l'étude

Source : BASIC, 2021

1. Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique

2. Démarches partageant l'approche de la certification environnementale

3. Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

Filière Bovin Lait
Filière Porc-Volailles

Filière Comté
Filière Cantal

Filière Volaille de chair
Filière Porcine

Filière Lait liquide
Filière Jus de Pomme

© Emile Loreaux / Greenpeace

3.2. Comprendre les intentions et la logique d'action des démarches au-delà des cahiers des charges

La première étape de notre analyse a consisté à comprendre la vision des porteurs des différentes démarches en matière de durabilité de l'alimentation, de problèmes auxquels ils souhaitent répondre et de logique d'action pour atteindre leurs objectifs.

Nous avons mobilisé le concept de « théorie du changement » afin d'analyser la logique d'intervention de chaque démarche.

Figure 4 : Schéma théorique de la théorie du changement présenté aux porteurs des démarches lors des entretiens

Source : BASIC, 2021

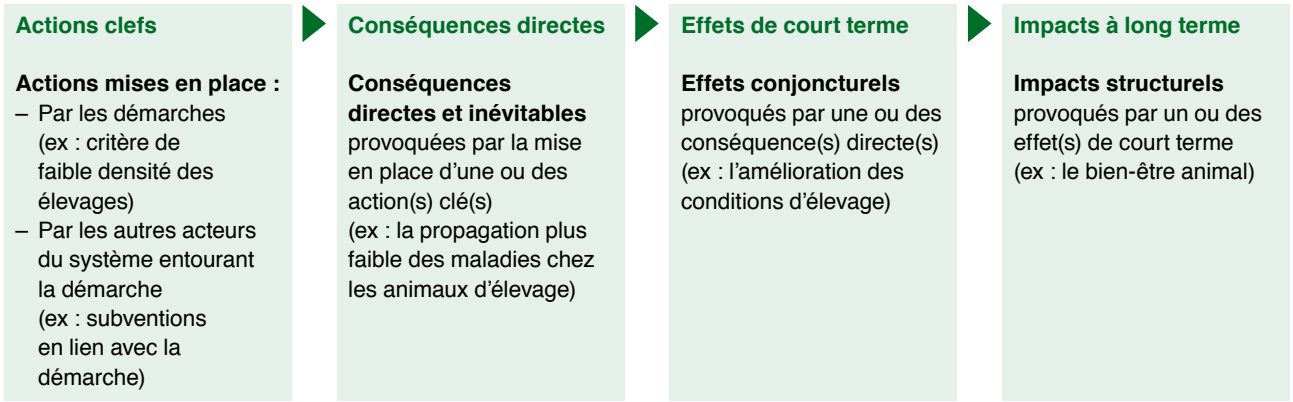

Comme illustré ci-dessus, la théorie du changement permet de documenter pour chaque démarche :

— les actions qu'elle mène, via les cahiers des charges ou via les actions des acteurs engagés (reconnaissance et/ou subventions publiques, structuration de filières, dynamiques d'offre et demande, sensibilisation des consommateurs…),
— les conséquences qui découlent directement de ces actions,
— leurs effets de court terme,
— les impacts de moyen long-terme recherchés, sur la société comme sur l'environnement.

A partir des éléments bibliographiques publiquement disponibles (sites internet, référentiels, cahiers des charges, articles et/ou entretiens publiés avec les acteurs des démarches, publications éventuelles par des tiers…), **des échanges directs ont été organisés avec les porteurs des démarches afin de reconstituer et d'affiner leur théorie du changement.**

Sur les quinze démarches et filières étudiées, trois ont refusé de participer à ces entretiens : les porteurs du Label Rouge filière porcine, de l'AOP Cantal, et de la démarche « C'est qui le Patron ?! » (pour cette dernière, un acteur historique de la filière du lait et transformateur de la filière jus de pommes a néanmoins accepté de répondre à nos questions). Dans les 2 cas où aucun entretien n'a pu être mené, la reconstitution de la théorie du changement des démarches repose sur l'ensemble des documents publiés par ces démarches que nous avons pu collecter via une recherche internet (qui sont en nombre important du fait que ces démarches – Label Rouge et AOP - sont publiques).

3.3. A quelles problématiques les différentes démarches sont-elles supposées répondre ?

Sur la base de leur théorie du changement, nous avons ensuite croisé les impacts finaux recherchés par chacune des démarches avec notre grille de non-durabilité. L'objectif : identifier à quelles problématiques environnementales et socio-économiques de notre grille les différentes démarches ont l'intention de répondre (voir tableau ci-après).

Figure 5 : Classement des impacts de moyen-long terme recherchés par les différentes démarches d'après la grille des principales problématiques de « non-durabilité » du système alimentaire.

Source : BASIC, 2021

		Climat	Qualité de l'air	Biodiversité	Qualité de l'eau	Qualité des sols	Energie/ matériaux	Pertes/ gaspillage	Bien-être animal	Santé humaine	Conditions de travail	Niveau de vie décent	Equité socio-éco	Cohésion sociale	Sécurité alimentaire
Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique	Agriculture biologique			●	●	●			●	●				●	
	Bio Equitable en France			●	●	●			●	●		●	●	●	
	Demeter	●		●	●	●			●	●				●	
	Nature & Progrès		●	●	●	●			●	●		●		●	
Démarches partageant l'approche de certification environ-nementale	Agri Confiance	●		●	●	●		●	●				●	●	●
	Zéro Résidu de Pesticides			●	●	●				●	●				
	HVE (Option A)			●	●	●									
Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières	Bleu-Blanc-Cœur Bovin Lait	●		●		●			●	●		●	●		
	Bleu-Blanc-Cœur Porcs Volailles			●		●				●		●	●		
	AOP Comté	●		●		●			●			●		●	
	AOP Cantal								●					●	
	Label Rouge filière volaille de chair			●					●	●				●	
	Label Rouge filière porcine								●						
	C'est Qui le Patron?! filière lait			●		●			●			●		●	
	C'est Qui le Patron?! filière jus de pommes			●								●			

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce croisement.

— Tout d'abord, les différentes problématiques sont prises en compte de manière inégale par les démarches étudiées.
— Les problématiques les plus souvent considérées en matière environnementale sont la biodiversité, les sols et l'eau, et en matière socio-économique la santé humaine, la cohésion sociale, le niveau de vie décent et le bien-être animal.
— A contrario, l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables (énergétiques comme minérales) n'est jamais évoqué dans les logiques d'intervention des différentes démarches.
— 4 autres problématiques le sont très rarement : la pollution de l'air (hors climat), les pertes et gaspillages, les conditions de travail et la sécurité alimentaire.
— 2 démarches n'évoquent aucune problématique environnementale dans leur logique d'intervention – l'AOP Cantal et le Label Rouge filière porcine[19] – et une démarche ne formalise aucune intention de moyen-long terme sur le plan socio-économique – la certification « Haute Valeur Environnementale ».

Au-delà, nous avons relevé des disparités importantes en termes d'intention entre les différentes filières étudiées pour les démarches AOP, Label Rouge et « C'est qui le Patron ?! ». Dans ces cas, en effet, les engagements sont définis à l'échelle de chaque filière par les acteurs concernés.

Ces disparités entre filières sont beaucoup plus faibles pour les démarches qui partagent un même socle contraignant (l'agriculture biologique pour l'AB, Bio Equitable en France, Demeter et Nature & Progrès) ou une même approche (la certification environnementale pour Agri Confiance, Zéro résidu de pesticides et HVE).

3.4. Quel cadre d'intervention ont-elles décidé d'adopter pour atteindre leurs objectifs ?

Un autre point important issu de l'analyse des théories du changement des démarches est le type de cadre d'intervention qu'elles ont choisi de mobiliser pour atteindre leurs objectifs.

Ces cadres peuvent être regroupés en 3 catégories :

— Les **démarches de progrès** qui laissent l'initiative à chaque acteur (en particulier les agriculteurs) pour définir par eux-mêmes les objectifs qu'ils désirent se fixer et le pas de temps pour les atteindre[20]. Sont incluses dans cette catégorie les démarches qui, même si elles posent des critères contraignants dans leurs cahiers des charges, sont fondées sur un système de points qui permet de compenser de mauvais résultats sur certains critères par de bons résultats sur d'autres, ce qui a pour conséquence l'absence de note éliminatoire.
— Les **démarches qui fixent des exigences et/ou des interdits communs** à respecter par tous les acteurs qui désirent rentrer dans la démarche.
— Les **démarches hybrides** qui combinent les 2 caractéristiques précédentes.

19. Il est à noter qu'aucun entretien n'a pu être mené sur ces 2 démarches car leurs porteurs ont refusé d'échanger avec les membres de l'équipe de recherche.
20. C'est le cas par exemple des techniques d'optimisation du recours aux pesticides dans la démarche Zéro Résidu de Pesticides.

Figure 6 : Classement des démarches selon leur cadre d'intervention

Source : BASIC, 2021

		Démarche fondée sur des exigences / interdits communs	Démarche hybride	Démarche de progrès
Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique	Agriculture biologique	●		
	Bio Équitable en France		●	
	Demeter		●	
	Nature & Progrès		●	
Démarches partageant l'approche de certification environnementale	Agri Confiance			●
	Zéro Résidu de Pesticides		●	
	HVE (Option A)			●
Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières	Bleu-Blanc-Cœur filière Bovin Lait		●	
	Bleu-Blanc-Cœur filière Porcs Volailles		●	
	AOP filière Comté	●		
	AOP filière Cantal	●		
	Label Rouge filière volaille de chair	●		
	Label Rouge filière porcine	●		
	C'est Qui le Patron ?! filière lait	●		
	C'est Qui le Patron ?! filière jus de pommes	●		

L'analyse des cadres d'intervention montre que :

— **les démarches qui ont en commun l'agriculture biologique ont toutes une base minimale d'exigences et d'interdits**, même si certaines ont choisi de développer des approches hybrides,

— **les démarches partageant l'approche de la certification environnementale se basent toutes sur des démarches de progrès à l'initiative des agriculteurs**[21], La démarche HVE, même si elle édicte des objectifs chiffrés, ne spécifie jamais de note éliminatoire s'ils ne sont pas atteints. La seule étude d'impact existante sur cette démarche montre que, dans le cas de la filière blé de l'est de la France qui a été analysée, une part non négligeable des agriculteurs étudiés ont des notes égales à zéro sur les objectifs concernant l'usage d'herbicides (IFT) ou la culture de légumineuses, alors que leur note totale finale leur a permis d'obtenir la certification HVE. Quant à la démarche ZRP, elle possède quelques critères minimums liés aux résidus de pesticides qui lui donne un caractère un peu plus hybride.

— **les démarches spécifiques par filière se basent toutes sur des exigences communes minimales, Bleu-Blanc-Coeur se distinguant par l'ajout de critères de progrès.**

21. Cf. Lassalas, M.. « Coordination horizontale et coordination verticale peuvent-elles favoriser la production de services environnementaux à l'échelle des exploitations agricoles? Revue de littérature et résultats préliminaires appliqués à la certification HVE », 2020

Un autre angle d'analyse classique des cadres d'intervention consiste à identifier si les démarches donnent la priorité à la mise en œuvre de moyens ou à la recherche de résultats.
Cependant, si obligation de moyen et obligation de résultat sont des logiques d'intervention souvent mises en opposition (notamment car elles correspondent à des cadres juridiques distincts, l'obligation étant plutôt de moyen lorsqu'il existe des aléas quant à l'obtention de l'impact final, et de résultat dans le cas contraire), **cette vision est à nuancer en pratique.**

En effet, la distinction entre moyen et résultat n'a de sens que par rapport à un objectif donné. Dans le cas des démarches de durabilité alimentaires étudiées, les objectifs peuvent être soit de moyen-long terme et porter sur un impact environnemental ou socio-économique (par exemple la préservation de la biodiversité), soit de court terme et porter sur la mise en place d'une pratique agricole qui n'est qu'un passage intermédiaire pour y parvenir (par exemple l'interdiction d'intrants chimiques). Ainsi, suivant le type d'objectif retenu, une même interdiction stipulée par l'agriculture biologique peut être considérée comme une obligation de moyen ou bien de résultat[22].

Dans le cadre de notre étude, nous avons donc développé une nouvelle approche, essentiellement qualitative, qui permet d'évaluer de manière systémique les potentiels d'impact des différentes démarches de durabilité alimentaire, qu'ils soient environnementaux comme socio-économiques. Les éléments clés de la méthodologie associée sont présentés ci-après (et les détails fournis dans l'annexe méthodologique).

22. I4CE, L'obligation de résultats environnementaux verdira-t-elle la PAC ? Comparaison des coûts et de l'efficacité de six instruments de transition vers une agriculture durable, 2020

4. Analyse des impacts environnementaux et socio-économiques des démarches sélectionnées

4.1. Un cadre innovant pour évaluer le potentiel d'impact sur la durabilité alimentaire

Pour répondre au besoin d'évaluation des impacts de moyen-long terme des démarches de durabilité, notre méthodologie articule :

— la grille des problématiques socio-économiques et environnementales des systèmes alimentaires actuels, et leur déterminants clés (cf. chapitre 2),

— les actions de ces démarches (critères des cahiers des charges, activités connexes de leurs acteurs) qui sont objectivées via l'analyse de leur théorie du changement (cf. chapitre 3),

Ce croisement permet *in fine* d'évaluer les potentiels d'impact qu'elles génèrent à long terme en croisant les 2 éléments précédents (actions mises en œuvre et déterminants de la non-durabilité).

Figure 7 : Schéma général de la méthode

Source : BASIC, 2021

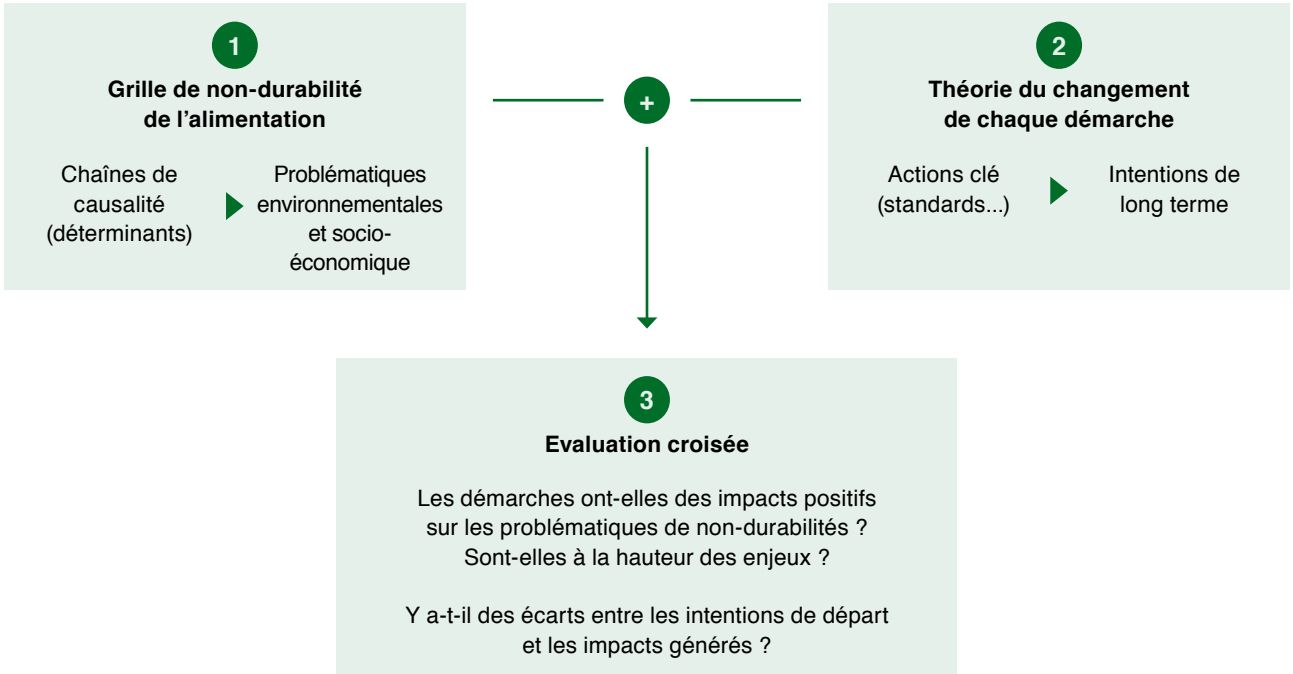

Les éléments ci-après permettent d'illustrer un cas concret d'évaluation de ces impacts, à partir de l'exemple de l'agriculture biologique.

Evaluation des impacts d'une démarche, et vis-à-vis entre actions et impacts, l'exemple de l'agriculture biologique :

1. **Il s'agit tout d'abord d'identifier dans la grille de non-durabilité les problématiques sur lesquelles l'agriculture biologique a une influence.**
   Pour ce faire, nous croisons le cahier des charges de l'agriculture biologique avec notre outil d'analyse des problématiques socio-environnementales et de leurs principales causes/leviers. Un résultat, par exemple, est que l'agriculture biologique permet de réduire « l'utilisation élevée de volumes de pesticides » via l'interdiction des pesticides de synthèse.
2. **Nous qualifions ensuite les liens qui relient cette réduction de « l'utilisation élevée de volumes de pesticides », aux différentes problématiques environnementales et/ou socio-économiques de notre outil**.

Figure 8 : Schématisation du lien entre la réduction de l'utilisation de pesticides et 3 problématiques environnementales via la grille de non-durabilité

Source : BASIC, 2021

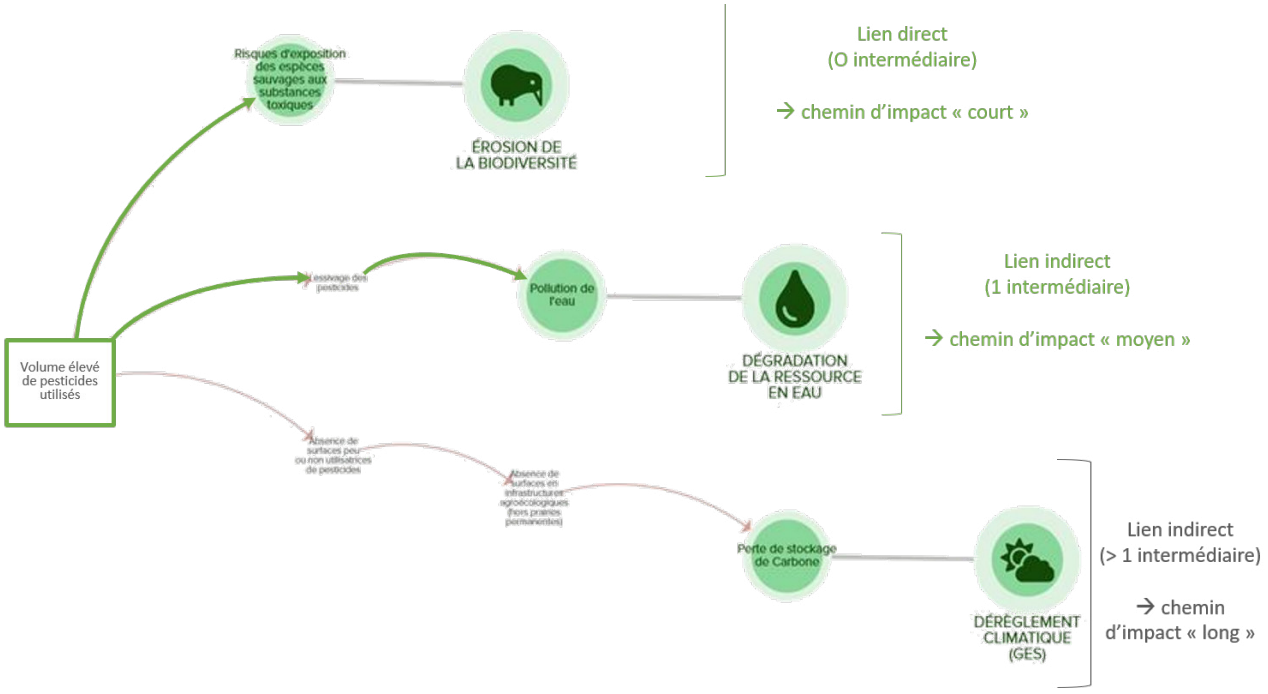

Comme schématisé ci-dessus :

— **Le lien est direct** entre la réduction de « l'utilisation de pesticides » et la réduction des « risques d'exposition des espèces sauvages aux substances toxiques », sous-composante de la problématique « érosion de la biodiversité ». **Il est donc pris en compte pour l'évaluation**.

— **Le lien est indirect** entre la réduction de « l'utilisation de pesticides » et la « pollution de l'eau », sous-composante de la problématique « dégradation de la ressource en eau », car il dépend du degré de lessivage des sols qui peut varier suivant les contextes locaux. **Bien qu'il ne s'agisse que d'un lien intermédiaire, nous le prenons en compte dans notre évaluation (mais dans une moindre mesure).**
— **Le lien est trop indirect** entre la réduction de « l'utilisation de pesticides » et le « stockage du carbone dans les sols », sous-composante de la problématique du « dérèglement climatique » car il passe par au moins 2 liens intermédiaires. Il **n'est donc pas pris en compte pour l'évaluation.**

On procède de même pour toutes les causes de la grille qui sont potentiellement influencées par les actions de l'agriculture biologique.

3. A l'origine de chaque problématique environnementale ou socio-économique, on observe généralement plusieurs causes. **Plus une démarche de durabilité agit sur un nombre élevé parmi ces causes, plus son potentiel d'impact est fort.** Pour rendre compte de cela, nous comptabilisons pour chaque problématique le nombre de causes qui sont influencées positivement par la démarche.
   Par exemple, l'agriculture biologique agit positivement sur 7 causes directes de la dégradation de la ressource en eau (parmi les 9 causes que nous avons listées) :

Figure 9 : Schématisation des causes de la dégradation de la ressource en eau positivement impactées par l'agriculture biologique grâce à la grille de non-durabilité

Source : BASIC, 2021

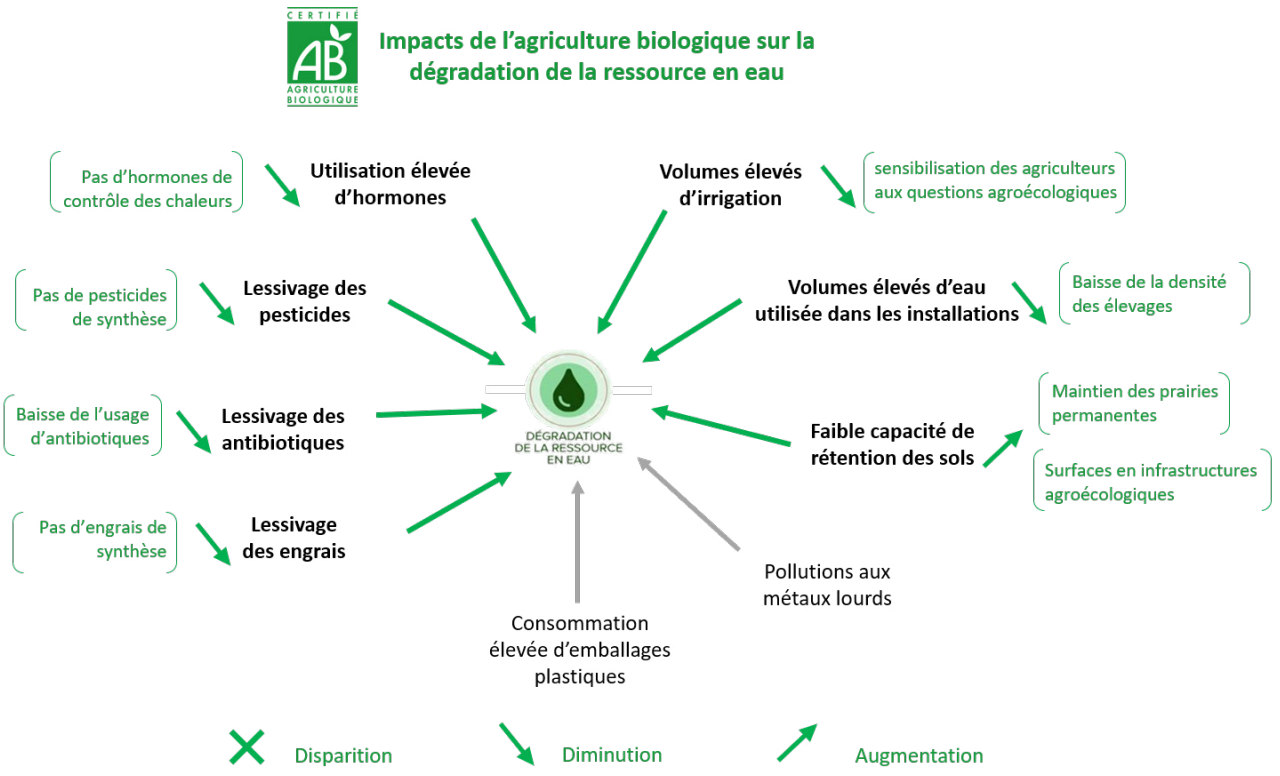

4. **Nous analysons ensuite le degré de certitude avec lequel l'agriculture biologique a un effet positif ou négatif sur chacune des causes identifiées.** Dit autrement, nous cherchons à savoir si l'influence de la démarche est purement potentielle ou s'il existe des preuves qui établissent que cette influence est avérée.

Figure 10 : Echelle de certitude de l'influence des démarches sur les déterminants de la non-durabilité

Source : BASIC, 2021

Degré de certitude	Détails	Type de documents utilisés	Type d'audits
0	Engagements de la démarche (issus des cahiers des charges, évaluations et déclarations des porteurs) non corroborés par notre expertise (i.e. les moyens utilisés correspondent à la pratique standard / pas d'inflexion du déterminant de durabilité).	Cahiers des charges, sites internet, déclarations des porteurs, et comparaison avec les moyennes françaises	Engagement non audité
1	Engagements de la démarche (issus des cahiers des charges, évaluations et déclarations des porteurs) corroborés par notre expertise (i.e. notre expertise a corroboré que les moyens utilisés peuvent infléchir le déterminant de durabilité).	Cahiers des charges, sites internet, déclarations des porteurs, et comparaison avec les moyennes françaises	Engagement non audité, ou engagement audité mais optionnel (i.e. non contraignant)
2	Engagements de la démarche (cahiers des charges, évaluations et déclarations des porteurs) validés par une donnée interne publiée (i.e. syndicats, interprofessions, instituts techniques…) ou un critère audité, mais sans pouvoir vérifier le caractère systématique de sa mise en œuvre.	Evaluations publiées par les démarches, études publiées uniquement par les interprofessions ou les instituts techniques	Engagement audité mais sans pouvoir vérifier que sa mise en œuvre est systématique
3	Engagements de la démarche (cahiers des charges, évaluations et déclarations des porteurs) validés par une donnée externe : source scientifique (revue à comité de relecture, thèse, institut de recherche public) ou un critère audité de manière à prouver le caractère systématique de sa mise en œuvre.	Articles dans des revues à comité de relecture, thèses, études publiées par des instituts de recherche publics (potentiellement avec les instituts techniques)	Engagement audité permettant de démontrer une mise en œuvre systématique

Pour ce faire, une grille d'évaluation a été développée, qui permet d'évaluer, sur une échelle allant de 0 à 4, le degré de certitude de chaque action de l'agriculture biologique (voir tableau ci-dessus).

5. **La dernière étape consiste à utiliser tous les éléments précédents** pour évaluer le potentiel d'impact de l'agriculture biologique sur chaque problématique de durabilité.

Ce potentiel d'impact est d'autant plus fort que :

— **les liens entre les actions menées par la démarche et chaque problématique sont les plus directs possibles,**
— **la démarche a une influence positive sur suffisamment de causes connues de chaque problématique,**
— **les actions menées par la démarche ont des influences suffisamment avérées (degré de certitude).**

Plus le potentiel d'impact de l'agriculture biologique est fort pour une problématique donnée, plus la note qui lui est attribuée en vis-à-vis sera élevée.

Afin de parvenir à une évaluation équilibrée de chaque démarche, les principales controverses publiées à leur propos (par exemple le labour ou l'empreinte au sol plus élevée dans le cas de l'agriculture biologique) ont également été prises en compte en suivant la même méthodologie. Ces controverses viennent diminuer la note obtenue par la démarche sur la problématique associée.

***In fine*, les résultats sont représentés sous forme d'un « donut » de durabilité pour chaque démarche,** l'intensité de la couleur de chaque problématique dans ce « donut » étant fonction de la note d'impacts obtenue **(plus la note est élevée, plus la couleur est foncée)**.

4.2. Résultats transverses sur les potentiels d'impact des 15 démarches étudiées

Les résultats obtenus par cette méthode d'évaluation du potentiel d'impact sont présentés ci-dessous sous forme de schémas, les uns à la suite des autres.
Les démarches y sont regroupées selon les catégories précédemment évoquées : celles qui partagent le socle de l'agriculture biologique, celles qui partagent l'approche de la certification environnementale[23] et celles qui se définissent filière par filière.

Les éléments clés de l'analyse transverse de ces résultats sont présentés dans les pages qui suivent.

Des fiches détaillées par démarche sont disponibles et compilées dans une annexe dédiée.

23. Ne sont présentés que les résultats de l'option A pour la démarche HVE, du fait du manque de données sur l'option B.

Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique

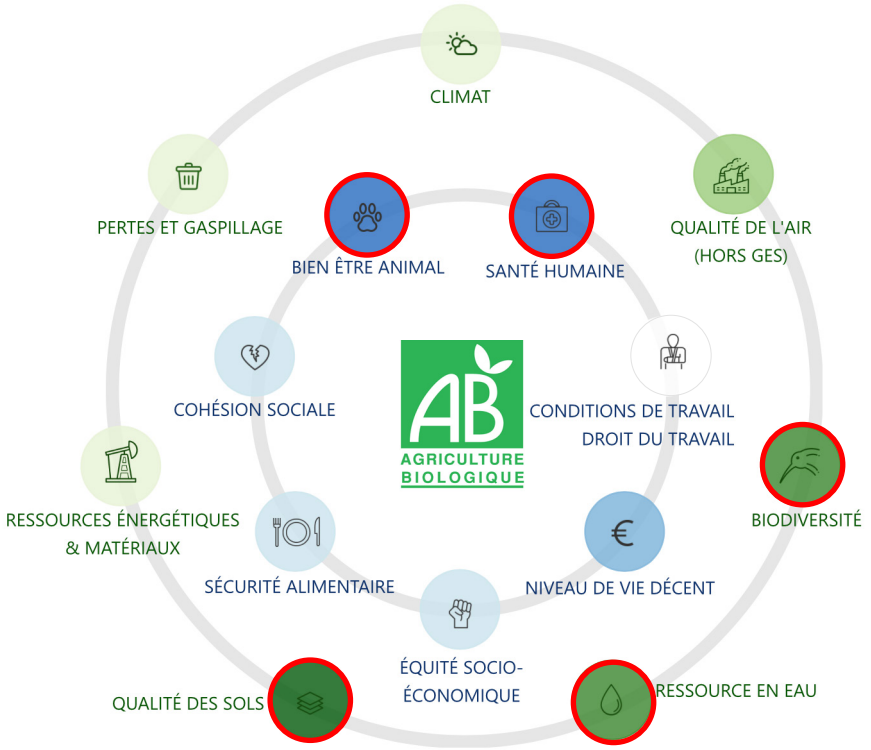

Agriculture biologique

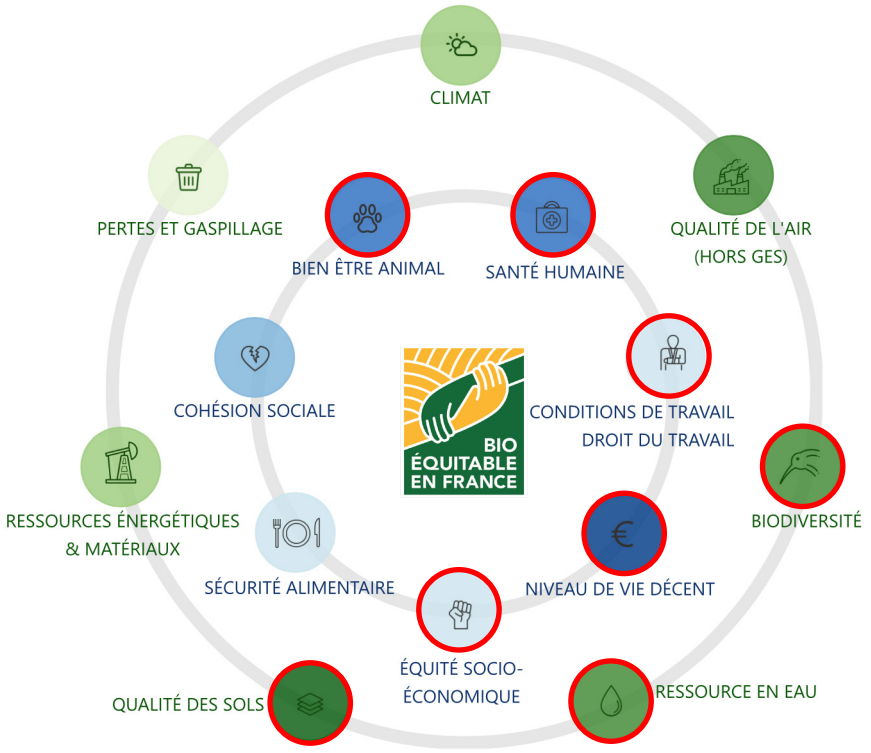

Bio Équitable en France

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches partageant le socle de l'agriculture biologique

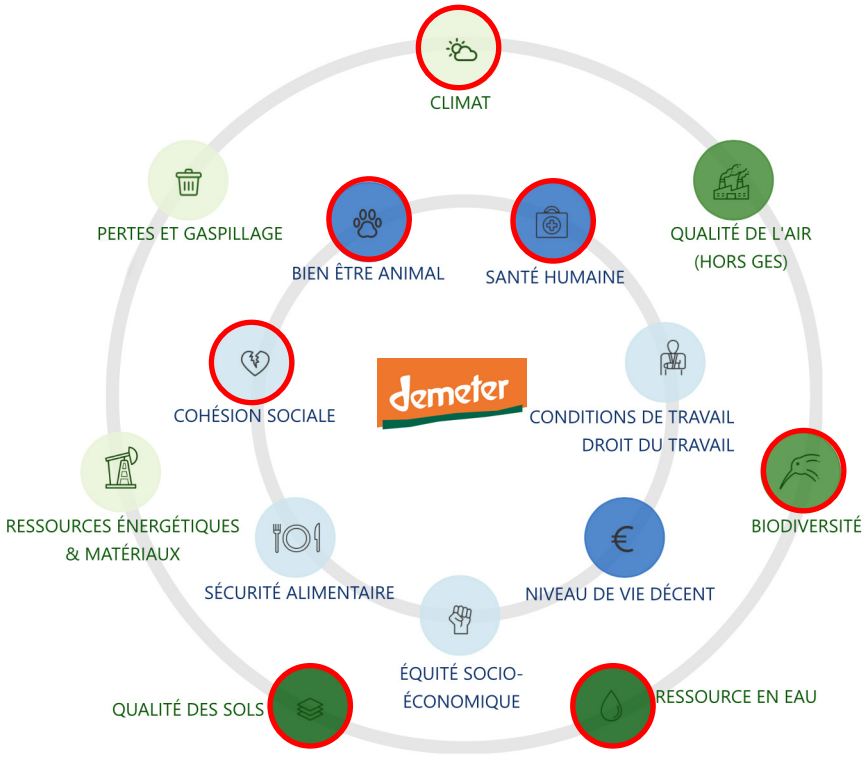

Demeter

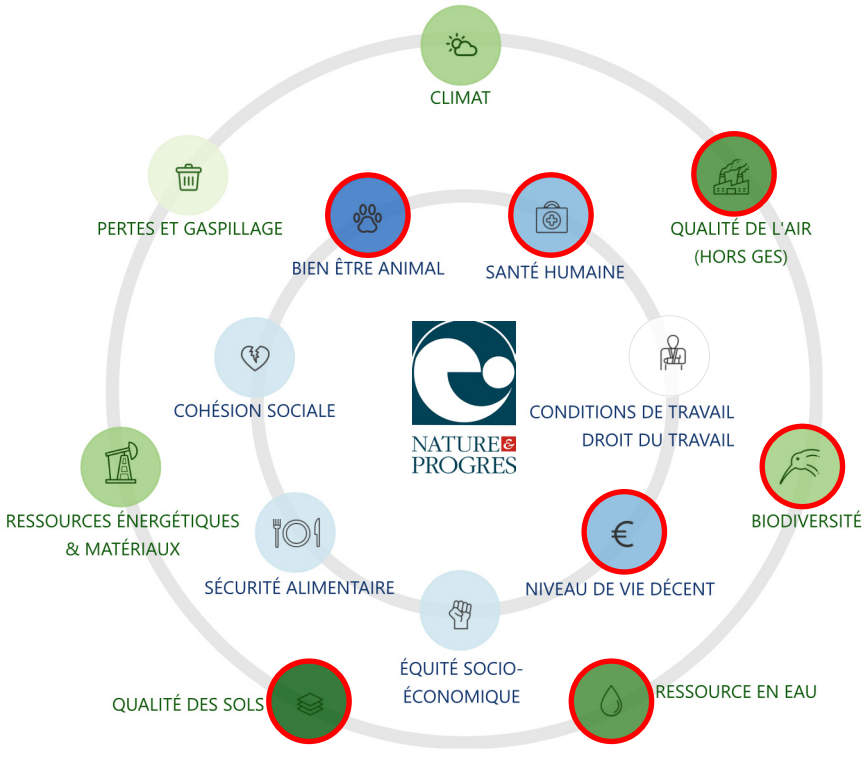

Nature & Progrès

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches partageant le socle de la certification environnementale

Agri Confiance

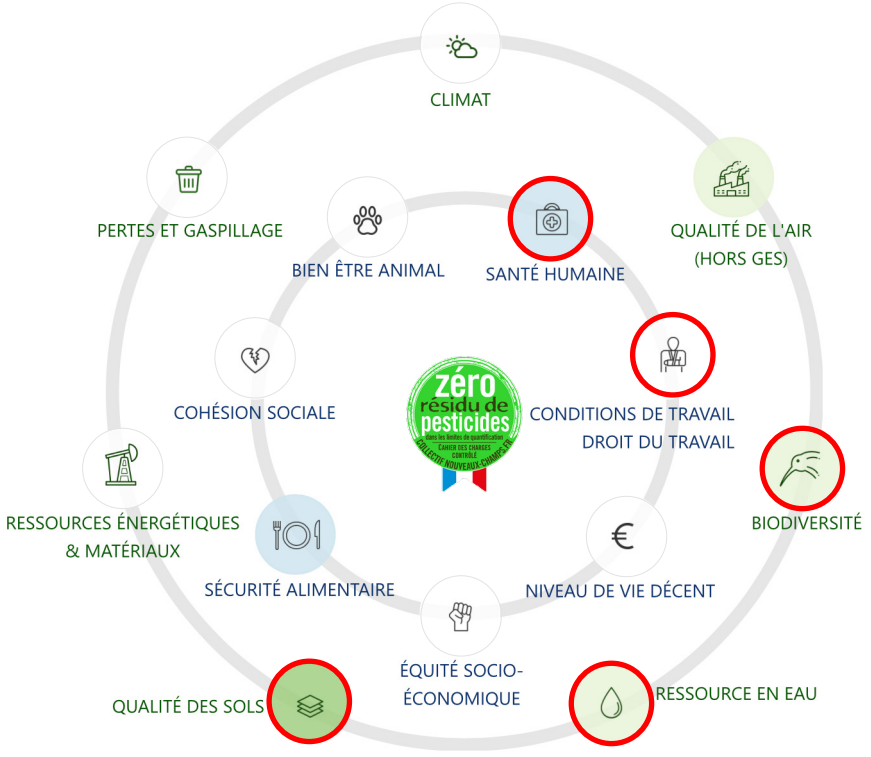

Zéro Résidu de Pesticides

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches partageant le socle de la certification environnementale

Haute Valeur Environnementale

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

Bleu-Blanc-Cœur
Filière Lait

Bleu-Blanc-Cœur
Filière Porc-Volailles

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

Appellation d'origine protégée
Filière Comté

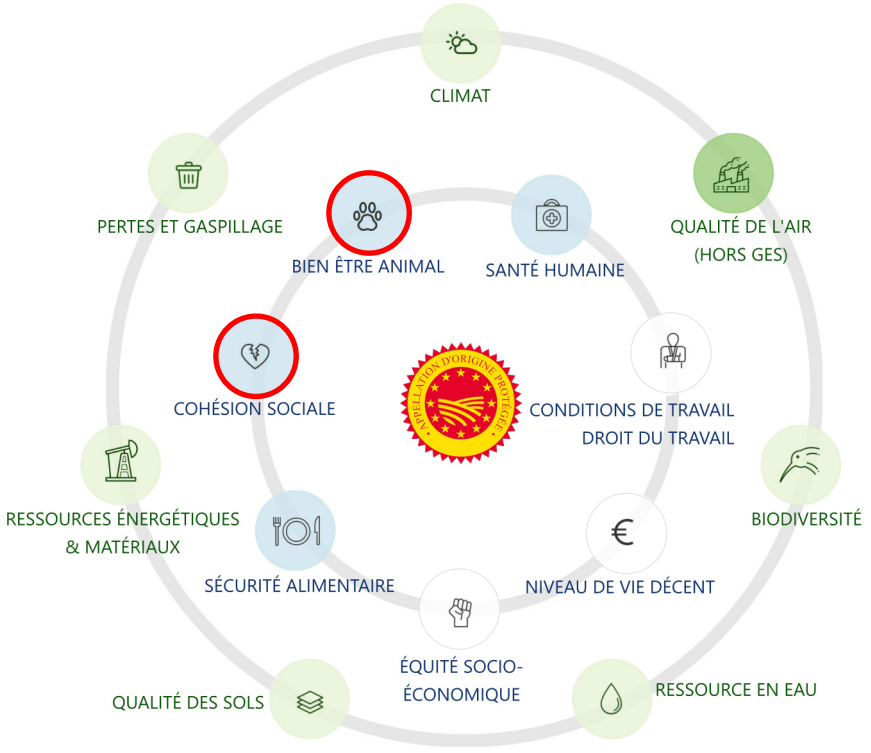

Appellation d'origine protégée
Filière Cantal

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

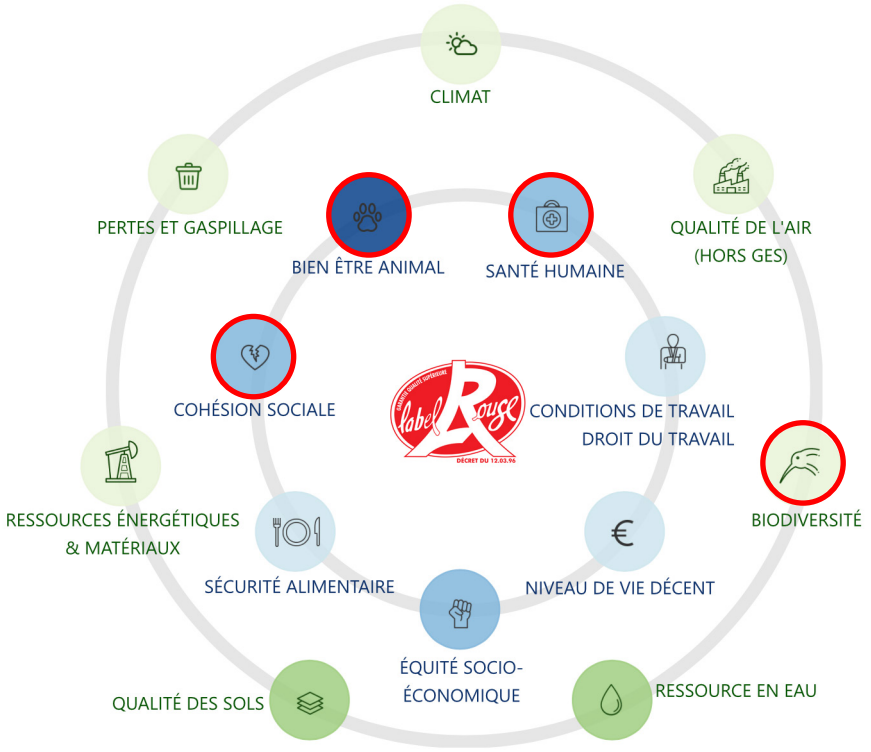

Label Rouge
Filière Volaille de chair

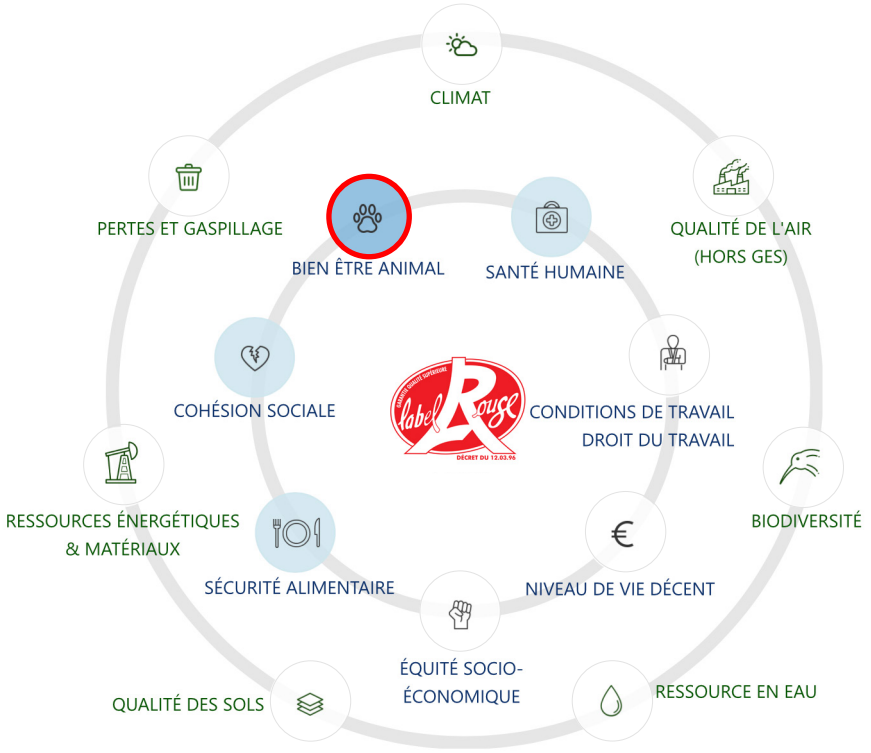

Label Rouge
Filière Porcine

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Démarches définies filière par filière, en lien étroit avec les acteurs de ces dernières

C'est qui le Patron ?!
Fillière Lait liquide

C'est qui le Patron ?!
Fillière Jus de Pomme

Potentiel d'impact positif	**Socio économique :**	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche
	Environnemental :	N.A.	Faible	Moyen	Bon	Fort	Impact recherché par démarche

Au global, l'évaluation des démarches sur les 14 problématiques de durabilité donne des résultats clairs et contrastés en fonction des catégories de démarches :

— **Les démarches qui ont en commun le socle de l'agriculture biologique** (AB, Bio Équitable en France, Demeter et Nature & Progrès) **ont les potentiels d'impact positif les plus forts et homogènes**, aussi bien en termes environnementaux que socio-économiques.
— **En vis-à-vis, les potentiels d'impacts des démarches qui partagent l'approche de la certification environnementale sont les plus faibles et les moins avérés** (Agri Confiance, zéro résidu de pesticides et Haute Valeur Environnementale).
— **En ce qui concerne les démarches spécifiques de filières, leurs potentiels d'impacts sont très hétérogènes, avec de fortes variations suivant les cas analysés** (AOP, le Label Rouge et C'est Qui le Patron ?!), à l'exception des filières Bleu-Blanc-Cœur étudiées pour lesquelles les résultats sont plus homogènes mais assez moyens[24]. Comme évoqué précédemment, les résultats ne concernent que les filières étudiées et ne peuvent être généralisés à ce stade à toute la démarche. Il s'agit donc d'une première étape qui vise à être complétée dans le futur pour obtenir une vision plus globale de chacune d'entre elles.

Ces résultats reflètent la situation actuelle et peuvent changer dans le temps en fonction des évolutions des démarches et des connaissances disponibles à leur sujet (en témoignent les très bons résultats de l'AOP Comté en partie liés aux évolutions récentes de son cahier des charges pour ce qui est des problématiques environnementales).

— *Les labels partageant le socle de la bio ont le plus de potentiel d'impacts positifs : Agriculture Biologique, Bio Equitable en France, Demeter, Nature & Progrès.*
— *Ceux qui partagent la certification environnementale ont les résultats les plus faibles : HVE, Agri Confiance, Zéro Résidu de Pesticides.*
— *Les labels « filières » ont des résultats très hétérogènes.*

24. Ces résultats semblent corrélés à l'hétérogénéité des dites démarches, dont les principes communs sont assez généraux (pour plus de détail, voir les conditions de production communes pour le Label Rouge, Règlement européen et Code rural pour les AOP, grille de questionnement pour C'est qui le Patron ?!…). Par comparaison, la relative homogénéité des potentiels d'impact de Bleu-Blanc-Cœur semblent refléter la plus grande homogénéité des critères communs, ces derniers étant potentiellement amenés à se diversifier du fait de l'extension progressive de la démarche à de nouveaux secteurs (poissons, légumes…).

4.3. Les modèles d'exploitations et de chaînes de valeur, des éléments clés pour comprendre les différences de résultats

Au-delà des actions spécifiques mises en place par les démarches étudiées, **les différences de résultats peuvent s'expliquer par les différences entre les modèles** que les démarches reconnaissent ou rendent attractifs, au niveau agricole (par exemple les élevages herbagers, autonomes, sans intrants chimiques, etc.) comme en termes de chaînes de valeur (types et durée de contractualisation, méthodes de négociation et de détermination des prix, prise en compte de la rémunération des producteurs…).

Ainsi, **toutes les démarches qui partagent le socle de l'agriculture biologique sont associées à des modèles plus vertueux qui les distinguent de la moyenne**, ce qui va de pair avec un certain niveau de barrière à l'entrée de ces démarches qui requièrent des changements importants de systèmes.

C'est notamment le cas de l'AOP Comté (aussi bien en termes de modèle agricole et que de modèle de fonctionnement de filière en termes de contrats, de mode de construction des prix, de transparence…), et dans une certaine mesure de la filière volailles de chair Label Rouge, de la filière du lait C'est Qui le Patron ?! et des filières d'alimentation animale de Bleu-Blanc-Cœur.

A contrario, les démarches HVE, Agri Confiance et Zéro Résidu de Pesticides semblent toutes être associées à des modèles agricoles plus proches de la moyenne française et des chaînes de valeur dont le fonctionnement ne diffère pas des autres. Ces résultats sont par ailleurs corroborés par de nombreux autres rapports sur les impacts de moyen-long terme des démarches de durabilité[25].

Les démarches partageant le socle de l'agriculture biologique ainsi que pour l'AOP Comté sont associées à des modèles - agricoles comme de chaînes de valeur – différents et plus vertueux, alors que ceux liés aux démarches HVE, Zéro Résidu de Pesticides et Agri Confiance ne se démarquent pas de la moyenne française.

25. Parmi les plus récents, : BASIC, Etude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole des pesticides en France, 2021
France Stratégie, Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie, 2020

4.4. Des écarts parfois importants entre les intentions et les impacts générés

Autre résultat marquant : **on observe des écarts parfois très significatifs entre l'étude des intentions des démarches (cf. chapitre 3) et l'évaluation de leurs impacts générés.**

L'exemple le plus illustratif de cet écart entre intentions et potentiels d'impacts est la démarche Agri Confiance :

- **d'un côté, elle déclare vouloir influencer positivement 9 problématiques** sur les 14 répertoriées dans notre grille de « non-durabilité » des systèmes alimentaires, soit le plus haut niveau d'ambition des démarches étudiées, à égalité avec « Nature & Progrès »,
- **de l'autre, les impacts potentiels de cette démarche sont les plus faibles de toutes les initiatives** de durabilité étudiées dans le cadre de la présente étude.

A l'inverse, certaines démarches peuvent parfois générer des potentiels d'impact positifs qui ne font pas l'objet d'intentions particulières, avec un potentiel et une certitude qui restent cependant assez moyens. C'est notamment le cas pour la qualité de l'air, aussi bien influencée positivement par l'AOP Comté que par les démarches qui partagent le socle de l'agriculture biologique (AB, Bio Équitable en France, Demeter et Nature & Progrès), alors que seule la dernière d'entre elles affiche des intentions en la matière.

Enfin, **les démarches qui souhaitent influencer un nombre restreint de problématiques** (AOP Cantal, Label Rouge filière porcine, C'est Qui le Patron ?! filière jus de pommes, et dans une moindre mesure la certification HVE) **sont aussi celles qui présentent les impacts potentiels les plus faibles et peu avérés**, quoique sur un nombre plus important de problématiques comparé à leurs intentions.

Ces disparités entre intentions et potentiels d'impact mettent en lumière la nécessité de systématiser des études d'impacts sur l'ensemble des démarches, à l'image de ce qu'a très récemment initié le Ministère de l'Agriculture pour le cas de la certification HVE.

Ce constat d'écarts parfois importants entre les intentions et les potentiels d'impact des labels met en lumière la nécessité de systématiser des études d'impact indépendantes sur les démarches.

4.5. Dépasser l'opposition entre démarches de progrès et démarches contraignantes

De notre analyse, il ressort qu'un fort potentiel d'impact semble corrélé à la capacité des différentes démarches à :

— **définir au démarrage des seuils d'entrée** suffisamment restrictifs pour accompagner ou enclencher des changements de pratiques et de modèles auprès des acteurs qui les intègrent

— **puis créer un environnement incitatif** qui permette à ces derniers de progresser au fil du temps, **tout en s'assurant de « cranter » une base minimale d'exigences et/ou interdits** que tous les acteurs doivent atteindre à un horizon défini (par exemple au bout de 2, 3, 5 ou 7 ans) et qui soit suffisante pour générer des impacts positifs de long terme sur la société et l'environnement

Ainsi, **l'opposition binaire entre « approche de progrès (continu) » et « approches basées sur des exigences et interdits » semble devoir être nuancée voire dépassée**, comme le montrent les cas de Bio Équitable en France, Demeter et Nature & Progrès qui obtiennent parmi les meilleurs résultats en termes de potentiel d'impact, alors qu'elles ont opté pour des démarches hybrides.

En effet, si l'existence d'engagements suffisamment contraignants semble être une condition pour générer des impacts potentiels plus élevés, la question de l'inclusivité des démarches, de leur capacité à intégrer de nouveaux acteurs et à atteindre une taille et des volumes suffisants sont tout aussi déterminants pour générer des impacts.

Il pourrait être utile de dépasser le débat entre logique de progrès (continu) et logique d'interdits en promouvant l'articulation de seuils minimum à l'entrée qui ont du sens, et des exigences qui deviennent obligatoires au cours du temps (après 3, 5, 7 ans…). Ce type d'approche « hybride » permet en effet de « cranter » les attendus dans le temps et d'améliorer fortement le potentiel d'impacts tout en conservant une philosophie de progrès.

4.6. Un socle d'éligibilité pour garantir un niveau minimum de durabilité environnementale et socio-économique

Comme vu précédemment, les potentiels d'impact environnementaux et socio-économiques s'avèrent très contrastés entre les démarches. Dès lors, **se pose la question de créer un socle d'éligibilité qui permettrait aux pouvoirs publics d'identifier de manière objective le caractère durable d'un produit ou d'une filière agro-alimentaire.**

Pour être éligible au regard de ce socle, une filière aurait la possibilité d'utiliser un label/une démarche ou une combinaison de plusieurs démarches qui ont démontré leurs impacts sur les dimensions environnementales et socio-économiques du socle.

Ainsi, les institutions pourraient sélectionner de façon objective – et au regard des enjeux sociétaux les plus prégnants – les démarches qui peuvent recevoir des aides financières publiques (notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune) et celle qui peuvent être valorisées dans le cadre de politiques publiques liées à l'alimentation (notamment la mise en application de la loi Egalim dans les cantines scolaires).

Face aux disparités des potentiels d'impact des différentes démarches se pose la question de la définition d'un socle d'éligibilité permettant d'identifier celles qui peuvent bénéficier de soutiens publics ou être incluses dans le cadre des politiques publiques.

Les éléments clés de ce socle d'éligibilité restent à déterminer

— Dans le champ environnemental, la grille développée pour analyser la non-durabilité des systèmes alimentaires démontre que **la biodiversité tient une place centrale** car elle ne peut être préservée que si les autres capitaux naturels (eau, sols, air) sont également protégés de manière intégrale[26].

— Par ailleurs, la grille fait ressortir que **le climat, autre enjeu environnemental aujourd'hui incontournable**, devrait être articulé avec la préservation de la biodiversité, notamment pour s'assurer que la lutte contre le dérèglement climatique ne va pas à l'encontre de cette dernière[27].

26. Ainsi, les démarches de durabilité qui ont une intention et des potentiels d'impact élevés en termes de préservation de la biodiversité sont également celles qui ont les effets les plus prononcés sur la ressource en eau, la qualité des sols et la qualité de l'air, thématiques toutes entraînées par la première.
27. Les démarches de durabilité alimentaire étudiées dans la présente étude font toutes ressortir des potentiels d'impact relativement plus faibles sur cette problématique que sur celles précédemment évoquées (biodiversité, eau, sols, air).

— Dans le champ socio-économique, la problématique du niveau de vie décent revêt une importance particulière. **En effet, les changements de pratiques nécessaires à une meilleure protection de l'environnement requièrent des investissements importants, qu'il est difficile voire impossible de réaliser si les démarches n'apportent pas d'avantages économiques suffisants**, en particulier aux agriculteurs. En effet, ces derniers constituent le maillon des filières alimentaires le plus vulnérable financièrement, en raison des prix bas et fluctuants de nombreuses denrées agricoles, des incertitudes de l'offre et de la demande, de la hausse régulière des coûts de production... [28]
— Enfin, **deux dernières problématiques paraissent incontournables** et montent toujours plus dans le débat public sur l'alimentation : la préservation de **la santé humaine**, et au-delà des préoccupations liées aux êtres humains, la question du **bien-être animal**, témoin de la qualité du lien que nos sociétés entretiennent avec les autres êtres vivants.

Parmi les 14 problématiques environnementales et socio-économiques étudiées, 5 d'entre elles se distinguent par leur place particulière :
- *la biodiversité*
- *le climat*
- *l'atteinte d'un revenu décent*
- *la santé humaine*
- *le bien-être animal*

Une proposition de socle d'éligibilité a été faite dans les recommandations de ce rapport en s'appuyant sur la grille de non-durabilité des systèmes alimentaires développée dans le cadre de l'étude.

4.7. Les problématiques orphelines

Par ailleurs, **plusieurs problématiques apparaissent comme très peu influencées positivement par les différentes démarches étudiées, alors qu'elles représentent des défis importants pour la transition** écologique et sociale :
— Dans le domaine socio-économique, c'est le cas de la **qualité du travail** (qui intègre les questions de pénibilité, d'emploi précaire, de risques psycho-sociaux et de respect du droit du travail), suivie de la **sécurité alimentaire**.
— Dans le domaine environnemental, il s'agit de la question de **l'épuisement des ressources non-renouvelables** (énergétiques et minérales) ainsi que celle des **pertes et gaspillages**.

28. Il est à ce titre illustratif que les démarches qui ont les potentiels d'impacts positifs les plus faibles (toutes problématiques confondues) sont également celles pour lesquelles la question du niveau de vie décent est la moins touchée : Agri Confiance, Zéro résidu de pesticides, HVE, AOP Cantal, Label Rouge filière porcine et C'est Qui le Patron ?! filière jus de pommes.

4.8. Le cas de la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE)

La démarche de certification environnementale portée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et plus particulièrement son niveau 3 dit « HVE », est emblématique des approches de progrès continu. Sa vocation est de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'initier une dynamique de changement vers des pratiques agricoles moins impactantes pour l'environnement.

Cette démarche aurait un véritable rôle à jouer dans le panorama actuel de l'agriculture française, cependant elle pâtit aujourd'hui de 2 écueils principaux :

— **En premier lieu, le manque de transparence sur les résultats obtenus sur le terrain.** Ce déficit d'information est la raison principale pour laquelle nous n'avons pas pu évaluer l'option B de la certification HVE. Il est tout aussi préjudiciable à l'option A que nous n'avons pu analyser que grâce à l'existence de travaux de recherche académique en cours. Pour y remédier, une étape préalable essentielle consiste à rendre publiques les différentes notes obtenues par l'ensemble des agriculteurs certifiés dans les 2 options (de manière anonymisée bien sûr). Une telle transparence permettrait de porter un regard beaucoup plus informé sur les effets de la démarche à travers les filières et les territoires, en attendant des études de terrain plus poussées sur ses impacts environnementaux et socio-économiques, à l'image de celle qui vient d'être commanditée par le Ministère de l'Agriculture.

— **En second lieu, l'absence de critères communs obligatoires qui s'appliquent à tous les agriculteurs engagés dans la démarche.** Ces critères pourraient ne pas être exigés à l'entrée dans la certification HVE, mais rendus contraignants au bout d'un certain nombre d'années, ce qui permettrait ainsi de préserver la dimension d'ouverture et de progrès de la démarche tout en donnant des garanties plus fortes d'impacts environnementaux.

© Elsa Palito / Greenpeace

5. Propositions et recommandations de Greenpeace et du WWF France

En s'appuyant sur les résultats de cette étude, Greenpeace et le WWF France :
— Proposent un outil d'analyse de la durabilité alimentaire[29] à disposition de toutes et tous pour évaluer et réviser les démarches alimentaires
— Demandent aux décideurs publics de conditionner le soutien public aux impacts des démarches et non à leurs intentions affichées
— Appellent le gouvernement à poursuivre la nécessaire transition de l'agriculture en :
    — Suspendant le soutien public à la certification HVE tant que le cahier des charges n'a pas été révisé et renforcer le soutien à l'AB
    — Révisant les démarches identifiées comme "durables" dans la loi EGalim
    — Complétant le travail de l'affichage environnemental mené par le ministère de la transition écologique

Ces différentes propositions et recommandations sont détaillées ci-dessous.

5.1. Proposer un outil d'analyse à disposition de toutes et tous pour évaluer et réviser les démarches alimentaires

La méthodologie en place, travaillée en lien avec des experts et issue d'un travail bibliographique conséquent, a permis l'élaboration d'une grille d'analyse des démarches alimentaires. Cet outil se veut accessible et ouvert à toutes et à tous.

Pour les acteurs à l'origine des démarches
— Pour les démarches volontaires, disposer d'une d'une grille d'indicateurs par grande problématique permettant de challenger leurs cahiers des charges et leurs impacts
— Évaluer leurs intentions d'impacts et les confronter à la grille d'analyse
— Réviser leurs démarches dans une logique de progrès

Pour les acteurs économiques
— Disposer d'une grille d'analyse de la durabilité des démarches alimentaires ainsi que des résultats sur les démarches étudiées pour réviser leur offre alimentaire
— Poursuivre le recours aux labels alimentaires, gages de garanties et traçabilité, tout en ayant connaissance des impacts réels de chaque démarche

Pour les décideurs publics
— Disposer d'une grille d'analyse ainsi que d'un socle d'éligibilité (ci-dessous) pour orienter plus efficacement les politiques et financements publics vers les démarches réellement vertueuses.

29. Spécifiquement agricole

5.2. Conditionner le soutien public aux impacts des démarches et non à leurs intentions affichées

Au vu de la disparité des impacts générés par les différentes démarches et du décalage avec les intentions affichées, il est indispensable de définir au préalable un socle minimal d'exigences, conditionnant l'éligibilité des démarches aux soutiens ou à la valorisation publics. Ce socle doit permettre de définir des indicateurs liés aux 5 grandes problématiques identifiées comme clefs pour améliorer la durabilité des démarches. Il s'agit alors ensuite pour les pouvoirs publics de s'assurer que toutes les démarches soutenues ont un impact réel sur ces différentes problématiques. Ce socle d'éligibilité peut être à l'image des démarches hybrides et comporter :

— Des seuils avec, par exemple, des paliers tous les 3, 5 à 7 ans ;
— Des critères incitatifs.

Les critères identifiés ci-dessous sont à ce jour annotés à titre d'exemples et font office de proposition pour la création d'un socle d'éligibilité des démarches.

Figure 11 : Proposition de socle d'éligibilité

Source : BASIC, Greenpeace, WWF, 2021

Dimensions du socle d'éligibilité	**Exemples de critères (pour une déclinaison sous la forme de critères contraignants ou incitatifs)** [30]
1. Biodiversité	— Diminution des quantités et de la dangerosité des pesticides utilisés — Préservation des infrastructures agroécologiques (prairies permanentes / haies) — Allongement des rotations et diversification des productions
2. Climat	— Diminution des quantités d'engrais azotés de synthèse utilisés — Augmentation de la part de l'alimentation animale produite à la ferme ou à proximité — Extensification de l'atelier d'élevage et meilleure gestion des effluents
3. Niveau de vie décent	— Prix agricoles plus justes et rémunérateurs — Modalités contractuelles permettant de réduire la volatilité des prix agricoles — Structuration collective des acteurs agricoles leur permettant de mutualiser des moyens et de mieux négocier
4. Santé Humaine	— Baisse de l'exposition aux polluants (agriculteurs, travailleurs, consommateurs) — Minimisation du degré de transformation des aliments — Traçabilité physique tout au long des filières
5. Bien-être animal	— Amélioration des conditions de vie (faible densité d'élevage, accès à l'extérieur) — Diminution voire interdiction des pratiques douloureuses — Attention portée à la santé (alimentation animale, antibiotiques)

Un **système d'audit tiers** ainsi que des **études d'impacts publiques** témoignant d'un certain niveau de transparence et de durabilité des démarches doivent également faire partie de ce socle d'éligibilité.

30. Les exemples de critères ont été identifiés à partir des principales causes des problématiques socio-environnementales de la grille de non-durabilité.

5.3. Éclairer les arbitrages politiques au cœur de l'année 2021

Entre négociations de la future Politique Agricole commune, expérimentation sur l'affichage environnemental et mise en œuvre de la loi EGalim dans la restauration collective, les décisions politiques ayant un impact pour des démarches de durabilité alimentaire sont nombreuses en cette année 2021. Greenpeace et le WWF France portent ainsi 3 demandes fortes.

Suspendre le soutien public à la certification HVE tant que le cahier des charges n'a pas été révisé et renforcer le soutien à l'AB

Malgré une dizaine d'années de recul, la démarche HVE n'a pas fait l'objet d'études d'impacts ou d'évaluations avant d'être valorisée dans les textes législatifs (loi EGalim, Projet de Loi de Finances) ou rendue potentiellement éligible à des subventions publiques, dans le cadre du PSN.

Pourtant, les articles critiquant son cadre de durabilité se multiplient par la dénonciation d'une option B non adaptée. En effet, la moyenne du poids des intrants dans le chiffre d'affaire des exploitations maraîchères et viticoles est d'ores et déjà en dessous des 30% demandés par l'option B de HVE. Ce seuil ne se traduit donc pas par une modification des pratiques culturales. Par ailleurs, les seuils de l'option A sont considérés insuffisants (et une option A aux seuils considérés insuffisants (par les multiples possibilités d'obtention de points ou le manque d'indicateurs sur la gestion des sols et du carbone, l'efficacité énergétique des exploitations, etc.). À l'occasion d'un point presse sur les aides à l'agriculture biologique le 1er juin 2021, le ministère de l'Agriculture a même indiqué le lancement d'une étude d'évaluation de la HVE pour réviser le cahier des charges de la démarche, témoignant du manque de recul sur les impacts réels de cette démarche.

Dans ce contexte, l'étude que nous avons menée démontre le très faible impact environnemental de la certification HVE alors même que le ministre de l'Agriculture envisage d'inclure les niveaux 2 et 3 dans un dispositif dit d'éco-régime, dont l'objectif est, en théorie, de rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture.

Au vu de l'hétérogénéité des impacts des trois démarches HVE, AB et certification environnementale 2 ainsi que du manque d'historique et d'étude sur la certification environnementale 2+, nous demandons aux décideurs publics de :

- *Exclure la certification actuelle HVE des dispositifs éligibles à l'éco-régime dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la future PAC*
- *Au-delà des aides de la PAC, proscrire tout alignement des aides entre l'AB, la HVE et une certification environnementale 2+*
- *Fournir des données claires et transparentes sur les impacts et la démarche HVE*
- *Instaurer des critères communs obligatoires plus restrictifs pour HVE, soit à l'entrée de la démarche, soit au bout d'un certain nombre d'années pour qu'elle puisse être valorisée publiquement (tous les 3, 5, 7 ans comme précisé pour le socle d'éligibilité).*

D'une part, le gouvernement décide de soutiens publics à la démarche HVE sans éléments permettant d'attester les bénéfices permis par cette démarche.
D'autre part, il ne soutient que trop faiblement le développement de l'agriculture biologique. En témoignent :

— L'abandon de l'objectif de 20% de la surface agricole utile (SAU) en bio d'ici 2020 fixé par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.
— La révision de cet objectif par le plan Ambition Bio 2018-2022 avec un objectif de 15% d'ici 2022.
— La surface actuelle de 8,3% de la surface agricole utile en bio uniquement[31]
— Du retard accumulé dans les versements des aides à l'agriculture biologique[32]
— La suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique en 2017

*La présente étude montre pourtant les bénéfices de la démarche agriculture biologique. C'est pourquoi, nous demandons aux décideurs d'**aligner les moyens aux ambitions portées sur l'agriculture biologique dans le cadre du PSN**.*

Réviser les démarches identifiées comme "durables" dans la loi EGalim

Depuis la loi dite EGalim, la restauration collective doit recourir à un approvisionnement d'au moins 50% de produits considérés comme durables. La liste des démarches considérées aujourd'hui comme éligibles est la suivante :

— L'AB (a minima 20%) et également le label rouge, l'appellation d'origine, l'indication géographique, la spécialité traditionnelle garantie, la mention " issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale ", la mention " fermier " ou " produit de la ferme " ou " produit à la ferme ".
— Les produits ayant un profil environnemental intéressant (calculé selon les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie).
— Jusqu'au 31 décembre 2029 uniquement, les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2. Pour ces produits, l'équivalence est justifiée par une certification par un organisme indépendant.
— En parallèle, les produits satisfaisant de manière équivalente les exigences définies par les autres labels, mentions et démarches prévus plus haut.

31. Données agreste, 2019
32. Avec notamment des alertes figurant dans le JO Sénat du 21/03/2019 - page 1488, les retards de paiement mentionnés par le ministère de l'agriculture lui-même dans le communiqué de presse du 28 mars 2019, etc.

Avec cette étude, nous proposons aux décideurs publics une grille d'analyse de durabilité fiable, systémique et transparente (contrairement à une utilisation exclusive de l'ACV, dont l'analyse peut s'avérer incomplète à ce jour)

Nous demandons par ailleurs à ces décideurs et en particulier au Ministère de l'agriculture :

- *La promotion des labels bio apparentés :*
  - *En mettant l'accent sur l'intégration des démarches apparentées à la bio et certifiées AB (Bio Equitable en France, Demeter) à la part de 20% de produits biologiques*
  - *En intégrant dans la part des 50% de produits durables, les labels n'étant pas certifiés AB mais présentant des cahiers de charges au moins aussi ambitieux que l'AB (Nature & Progrès)*
- *L'exclusion de la démarche HVE et certification environnementale de niveau 2 de la part de produits durables, tant que celles-ci n'ont pas révisé leurs exigences et démontré leurs effets positifs sur les enjeux environnementaux et socio-économiques*
- *Concernant le processus de reconnaissance d'équivalence :*
  - *En l'état actuel, nous demandons d'exclure les démarches privées reconnues équivalentes à la certification environnementale de niveau 2[33] (niveau encore moins exigeant que la démarche HVE aux bénéfices pourtant déjà faibles et peu avérés). C'est notamment le cas d'Agri Confiance pour la production de légumes d'industries avec l'OP Triskalia Légumes industries, les chartes EVA-Environnement pour 4 filières volailles, etc.).*
  - *Davantage de transparence autour du processus de reconnaissance d'équivalence aux labels durables par le gouvernement*

Par ailleurs, l'application de l'article 24 de la loi 2018-932 d'ici le 1er janvier 2022 ne fait pas l'unanimité à ce jour avec 78% des restaurateurs considérant qu'ils n'arriveront pas à atteindre les objectifs sans financements adéquats[34].

Compte-tenu de ces éléments et des résultats de l'étude, nous demandons :

Aux décideurs publics :

- *D'accompagner financièrement la transition vers cette offre alimentaire (à titre d'exemple, la Fondation pour la Nature et l'Homme propose un système de prime à l'investissement de 330 millions d'euros par an pendant 3 ans à destination des donneurs d'ordres (collectivités locales, etc.) en relation avec la restauration collective[35])*
- *De continuer la promotion de l'agriculture biologique sur les territoires*

Aux restaurateurs :

- *De favoriser l'offre locale et de saison pour l'ensemble de leur approvisionnement*

33. Selon la liste des démarches reconnues équivalentes certification environnementale de niveau 2 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation
34. Enquête : les besoins en investissement en restauration collective, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme, 2019
35. Enquête : les besoins en investissement en restauration collective, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme, 2019

Compléter le travail de l'affichage environnemental mené par le ministère de la transition écologique

A l'image du Nutri-score développé pour mieux guider le consommateur sur le plan nutritionnel, le sujet de l'affichage environnemental attire l'intérêt de nombreux acteurs. Des acteurs privés tels que Yuka, Eco2 initiative ou La Fourche ont ainsi lancé un Eco-score. Le ministère de la Transition écologique s'est également emparé du sujet en 2020 en lançant un groupe de travail et un appel à projets pour une expérimentation d'un affichage environnemental.

Cette expérimentation, dont les modalités sont en cours de construction, vise à évaluer différentes méthodologies et modalités d'affichage environnemental pour fournir au consommateur une information environnementale lisible, fiable et objective. Elle s'appuie en partie sur la méthode d'analyse de cycle de vie qui comprend de nombreuses lacunes (sur les enjeux de biodiversité, pollution aux produits phytosanitaires, etc.). La prise en compte dans l'affichage environnemental des labels et certifications et de leurs impacts réels peut permettre de combler certaines de ces lacunes.

Etant donné les lacunes existantes sur la méthode de l'ACV, nous proposons au ministère de la Transition écologique :

- *De s'emparer de cette grille d'analyse systémique et libre d'accès*
- *De compléter les lacunes de l'ACV avec les résultats de l'étude grâce à un système de bonus/malus par labels par exemple.*

GREENPEACE BASIC